



Rapport sur l'évaluation des chartes des thèses des universités françaises

Confédération des Jeunes Chercheurs

Fiches de synthèse individuelles

cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/chartes-des-theses
contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

Annexe A

Fiches de synthèse individuelles

A.1 Modèle de fiche

Afin de rendre compte de la qualité des chartes des thèses pour chaque université et pour compléter l'analyse globale des chapitres précédents, des fiches synthétiques individuelles ont été réalisées. Elles utilisent les indicateurs explicités en section 2.6 (p.15).

Pour chaque université sont présentés les nombres de doctorants, primo-doctorants et soutenances pour l'année 2006-2007¹, ainsi que la date de dernière modification de la charte des thèses et son adresse URL, dans le cas où celles-ci sont disponibles.

Le cas échéant, le nom de l'établissement est suivi du logo d'Euraxess, signifiant que l'établissement est signataire de la charte européenne du chercheur².

En outre, cette fiche comprend la note globale et la classe, deux indicateurs permettant de rappeler la qualité générale de la charte. Elle compile également les résultats de la grille d'évaluation sous forme de deux tableaux : le premier présentant les résultats bruts critère par critère, le second mettant en relief le nombre de points positifs, conformes et négatifs de la charte.

Un diagramme en étoile permet de visualiser la note de chaque axe. Cette illustration graphique rend facilement compte de la qualité de cette charte et des améliorations possibles selon les axes. Elle se compose :

- d'une ligne verte signalant les scores maximaux atteignables ;
- d'une ligne rouge indiquant les scores minimaux atteignables (la zone grisée est inatteignable) ;
- d'une ligne pointillée marquant le profil de la charte type ;
- d'une ligne pleine représentant les scores des axes de la charte évaluée.

Des palmes vertes ou rouges rappellent le nombre d'occurrences de cette université dans les palmarès des meilleures et des plus mauvaises chartes de chaque axe (cf. chap.5).

Enfin, les points positifs et négatifs les plus significatifs sont précisés. Une analyse rapide permet d'orienter l'évolution possible à apporter au texte.

Le lecteur pourra se référer à la figure A.1 pour avoir une fiche exemple illustrant le placement des différents éléments.

A.2 Analyses individuelles

Le reste de cette annexe contient les analyses individuelles de chaque charte, dont voici un sommaire :

¹Source : MEN-DEPP-SISE

²Source : liste des signataires sur le site internet d'Euraxess [16]

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES





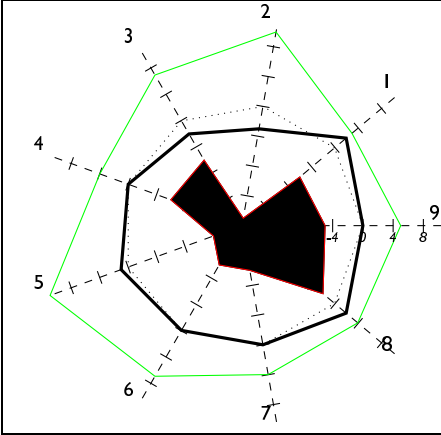
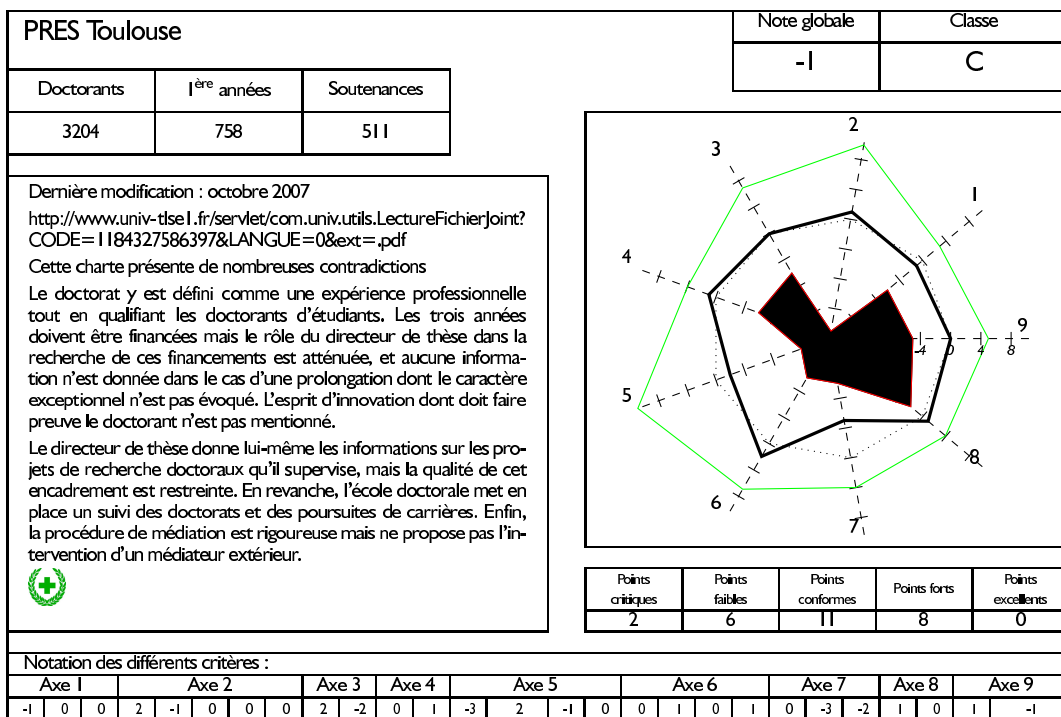
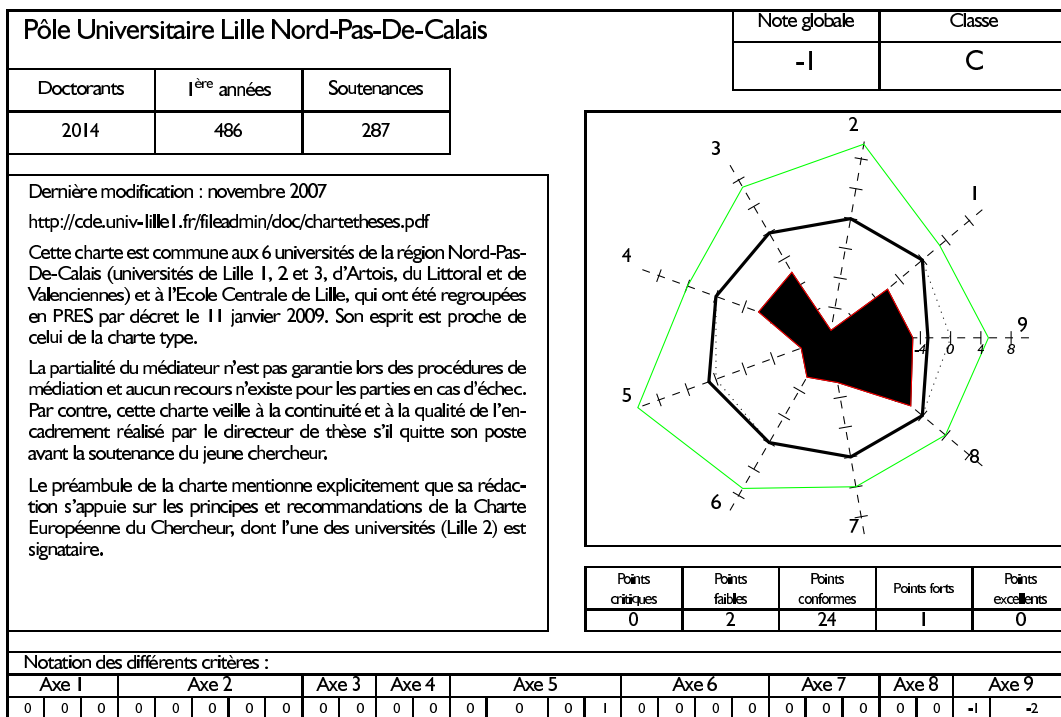
Nom de l'université 			Note globale	Classe										
			Entre -20 et 20	Entre A+ et D										
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances												
Nombre de doctorants	Nouveaux doctorants / an	Soutenances par an												
<p>Dernière modification : Date de dernière modification de la charte lorsqu'elle est connue, parfois indication de postériorité par rapport à une date citée dans le texte</p> <p>URL où l'on peut trouver la charte</p> <p>Commentaire sur les points forts et les points faibles de la charte, ainsi que sur les éléments notables de la charte qui n'entrent pas dans le cadre de la présente évaluation.</p> <p>Palmes vertes  et palmes rouges </p> <p>Le logo  à côté du nom de l'établissement indique que l'université est signataire de la charte européenne du chercheur.</p>														
														
<table border="1"> <tr> <td>Points critiques</td> <td>Points faibles</td> <td>Points conformes</td> <td>Points forts</td> <td>Points excellents</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">Répartition des critères</td> </tr> </table>					Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents	Répartition des critères				
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents										
Répartition des critères														
Notation des différents critères : note de chacun des 27 critères évalués														
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6		Axe 7	Axe 8	Axe 9				
1 0 1	-1 0 -2 0 -1	-1 0 0 0 1	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 1	0 0 0 0 0						

Fig. A.1 – Exemple de fiche synthétique individuelle

Pôle Universitaire Lille Nord-Pas-De-Calais	81
PRES Toulouse	81
Université de Aix-Marseille 1 (Provence)	82
Université de Aix-Marseille 2 (Méditerranée)	82
Université de Aix-Marseille 3 (Droit Economie Sciences)	83
Université d'Amiens (Picardie - Jules Verne)	83
Université d'Angers	84
Université d'Avignon et des pays de Vaucluse	84
Université de Technologie Belfort-Montbéliard	85
Université de Besançon (Franche Comté)	85
Université de Bordeaux 1 (Sciences et Technologies)	86
Université de Bordeaux 2 (Victor Segalen)	86
Université de Bordeaux 3 (Michel de Montaigne)	87
Université de Bordeaux 4 (Montesquieu)	87
Université de Brest (Bretagne Occidentale)	88
Université de Bretagne Sud	88
Université de Caen Basse-Normandie	89
Université de Cergy-Pontoise	89
Université de Chambéry (Savoie)	90
Université de Clermont-Ferrand 1 (Auvergne)	90
Université de Clermont-Ferrand 2 (Blaise Pascal)	91
Université Technologique de Compiègne	91
Université de Corse (Pascal Paoli)	92
Université de Dijon (Bourgogne)	92
Université d'Evry - Val d'Essonne	93
Université de Grenoble 1 (Joseph Fourier)	93
Université de Grenoble 2 (Pierre Mendès-France)	94
Université de Grenoble 3 (Stendhal)	94
Université de Haute-Alsace Mulhouse	95
Université du Havre	95
Université de La Rochelle	96
Université de Limoges	96
Université de Lyon 1 (Claude Bernard)	97
Université de Lyon 2 (Lumière)	97
Université de Lyon 3 (Jean Moulin)	98
Université du Mans (Maine)	98
Université de Marne-La-Vallée	99
Université de Metz (Paul Verlaine)	99
Université de Montpellier 1	100
Université de Montpellier 2 (Sciences et Techniques du Languedoc)	100
Université de Montpellier 3 (Paul Valéry)	101
Université de Nancy 1 (Henri Poincaré)	101
Université de Nancy 2	102
Université de Nantes	102
Université de Nice Sophia-Antipolis	103
Université d'Orléans	103
Université de Paris 01 (Panthéon - Sorbonne)	104
Université de Paris 02 (Panthéon - Assas)	104
Université de Paris 03 (Sorbonne Nouvelle)	105

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Paris 04 (Paris - Sorbonne)	105
Université de Paris 05 (René Descartes)	106
Université de Paris 06 (Pierre et Marie Curie)	106
Université de Paris 07 (Denis Diderot)	107
Université de Paris 08 (Vincennes - Saint-Denis)	107
Université de Paris 09 (Paris Dauphine)	108
Université de Paris 10 (Nanterre)	108
Université de Paris 11 (Paris Sud)	109
Université de Paris 12 (Paris Val-de-Marne)	109
Université de Paris 13 (Paris Nord)	110
Université de Pau et des Pays de l'Adour	110
Université de Perpignan	111
Université de Poitiers	111
Université de la Polynésie Française	112
Université de Reims (Champagne-Ardennes)	112
Université de Rennes 1	113
Université de Rennes 2 (Haute Bretagne)	113
Université de La Réunion	114
Université de Rouen	114
Université de Saint-Etienne (Jean Monnet)	115
Université de Strasbourg 1 (Louis Pasteur)	115
Université de Strasbourg 2 (Marc Bloch)	116
Université de Strasbourg 3 (Robert Schuman)	116
Université de Toulon et du Var	117
Université de Tours (François Rabelais)	117
Université Technologique de Troyes	118
Université de Versailles - Saint-Quentin-En-Yvelines	118



ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Aix-Marseille I (Provence)			Note globale	Classe
			-8	D

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
1474	298	193

Dernière modification : février 2007

http://sites.univ-provence.fr/wpsycle/enseignement/MASTERS/charte_des_theses_2007.PDF

L'analyse de cette charte met en avant une non-conformité importante par rapport à la charte type.

De nombreux critères manquent : les engagements réciproques ne sont pas définis. Ni l'école doctorale, ni le directeur de thèse n'ont la responsabilité de la recherche de financements. En outre, le directeur de thèse doit définir les moyens mais pas les rassembler, et n'est pas limité sur le nombre de doctorants qu'il peut encadrer. Le prolongement du doctorat reste exceptionnel mais celui du financement n'est pas évoqué. Enfin, la résolution de conflits s'effectue sans conseil et sans médiateur extérieur.

Les trois universités d'Aix-Marseille ont adopté, après la fin des évaluations de ce rapport, une charte du doctorat commune, qui n'a pas pu être évaluée.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
3	13	11	0	0

Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-3	-1	0	-1	0	-2	-1	0	0
-3	-2	0	-1	-3	0	0	0	0
0	0	0	0	0	-1	-1	-1	-2
-2	-2	-1	0	0	-1	0	0	-2

Université de Aix-Marseille 2 (Méditerranée)			Note globale	Classe
			-13	D

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
1017	216	167

Dernière modification : mars 2007

http://www.univmed.fr/service_recherche/?id=0100

Cette charte présente un grand nombre de modifications négatives.

Cette charte n'a pas pour vocation de définir les droits et engagements de chacun et ne s'applique pas lors de co-tutelle. Le directeur de thèse n'a aucun devoir d'encadrement.

Le projet de recherche n'est pas clairement défini, et aucun engagement des structures n'est pris vis-à-vis du financement. Aucun échéancier ou bilan ne sont prévus et les prolongations n'ont pas de caractères exceptionnels.

Aucune procédure de médiation n'est mise en place.

Les trois universités d'Aix-Marseille ont adopté, après la fin des évaluations de ce rapport, une charte du doctorat commune, qui n'a pas pu être évaluée.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
10	11	5	1	0

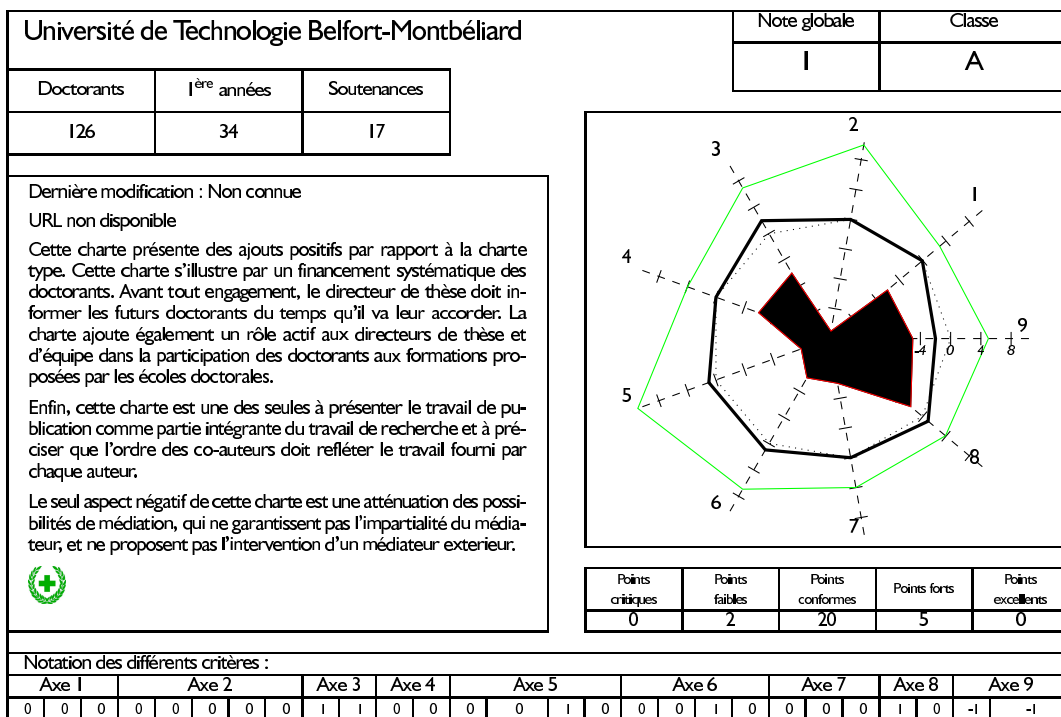
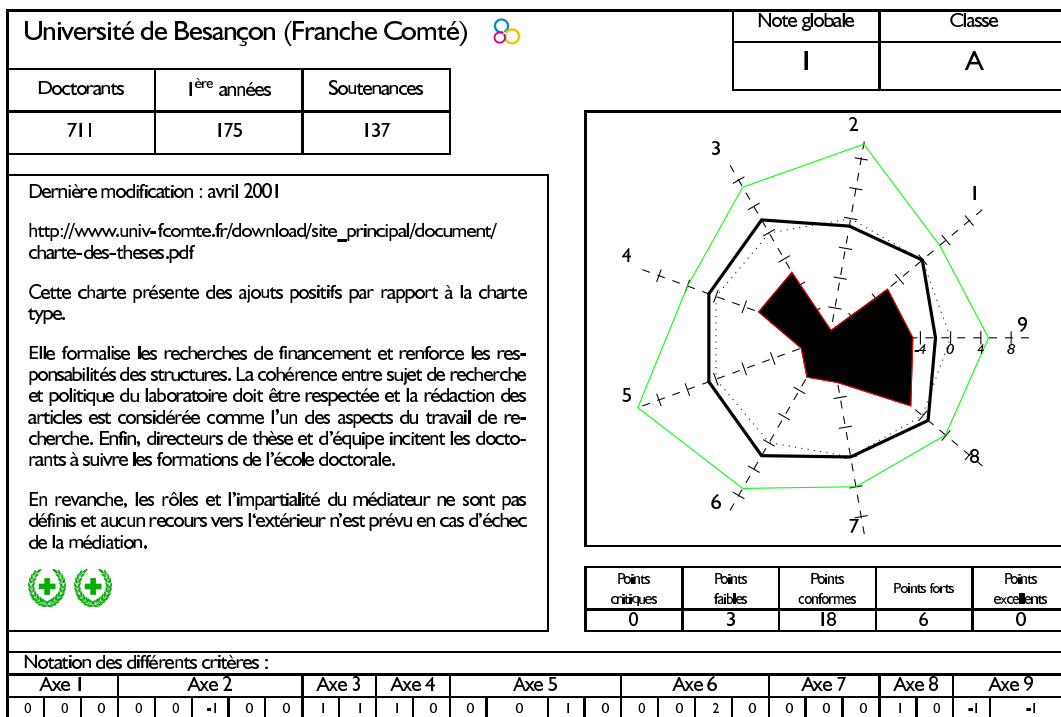
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-3	-1	0	0	-2	-3	-2	0	0
-3	-3	-1	-3	-3	-2	-3	0	1
-3	-1	0	-4	-2	-2	-1	-1	-3
-2	-2	-1	-1	-3	-2	-2	-2	-2

Université de Aix-Marseille 3 (Droit Economie Sciences)			Note globale		Classe			
			-I		C			
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
1165	239	146						
Dernière modification : décembre 1998 http://193.51.217.177/pages/recherche/chartesdestheses.htm Cette charte est proche de la charte type. Cependant, deux point négatifs non négligeable sont à noter. D'une part, cette charte n'accorde aucune importance au financement. Le directeur de thèse et les structures d'accueil doivent seulement informer le doctorant des financements existants mais ne sont pas contraints de lui en rechercher un. D'autre part, il est consternant de constater que cette charte distingue les «sciences exactes» des «sciences sociales», accordant ainsi des statuts différents et des conditions de travail variable selon la discipline des doctorants. Les trois universités d'Aix-Marseille ont adopté, après la fin des évaluations de ce rapport, une charte du doctorat commune, qui n'a pas pu être évaluée.								
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0 0 0	-1 1 1 0 0	-3 -1	0 0 0	0 0 0 1	0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0

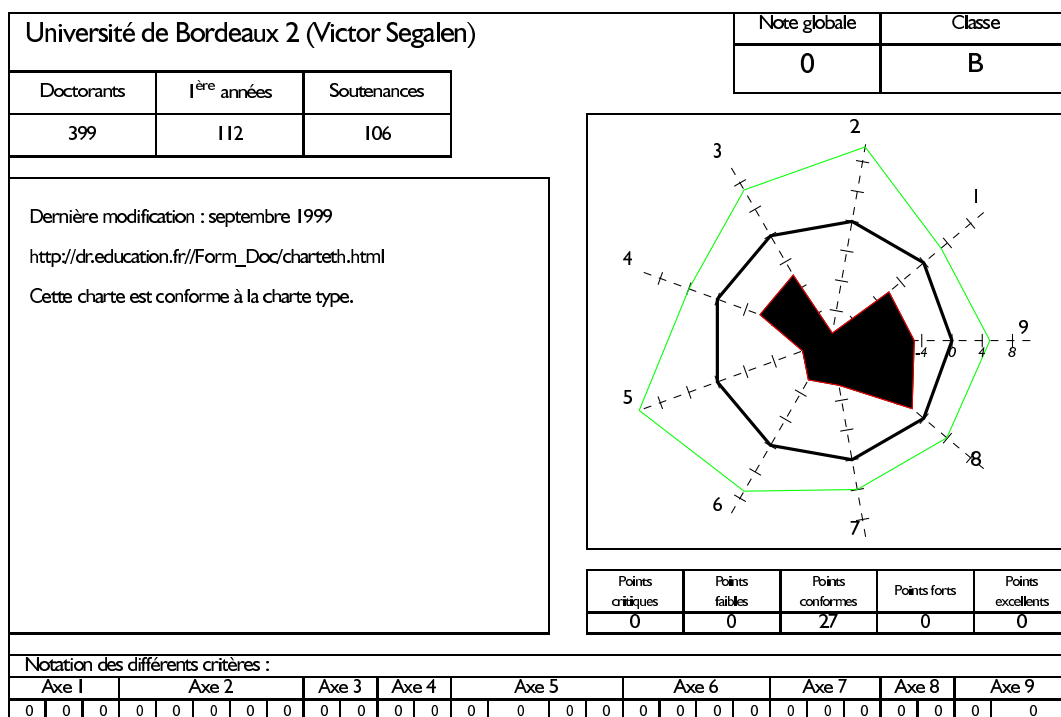
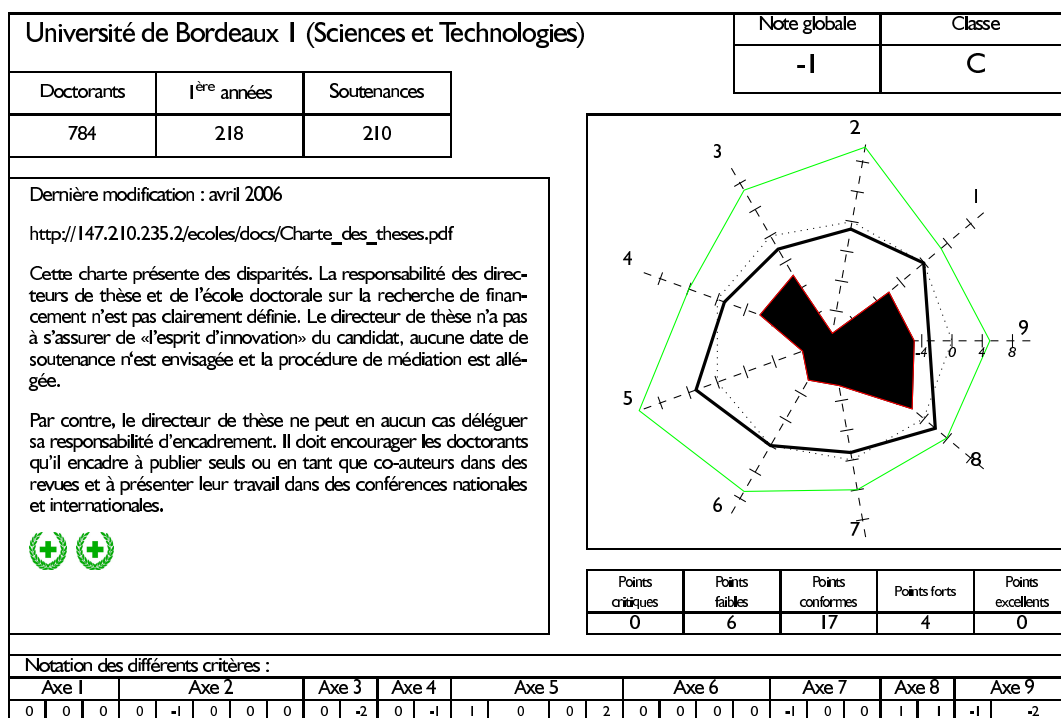
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
1	2	21	3	0

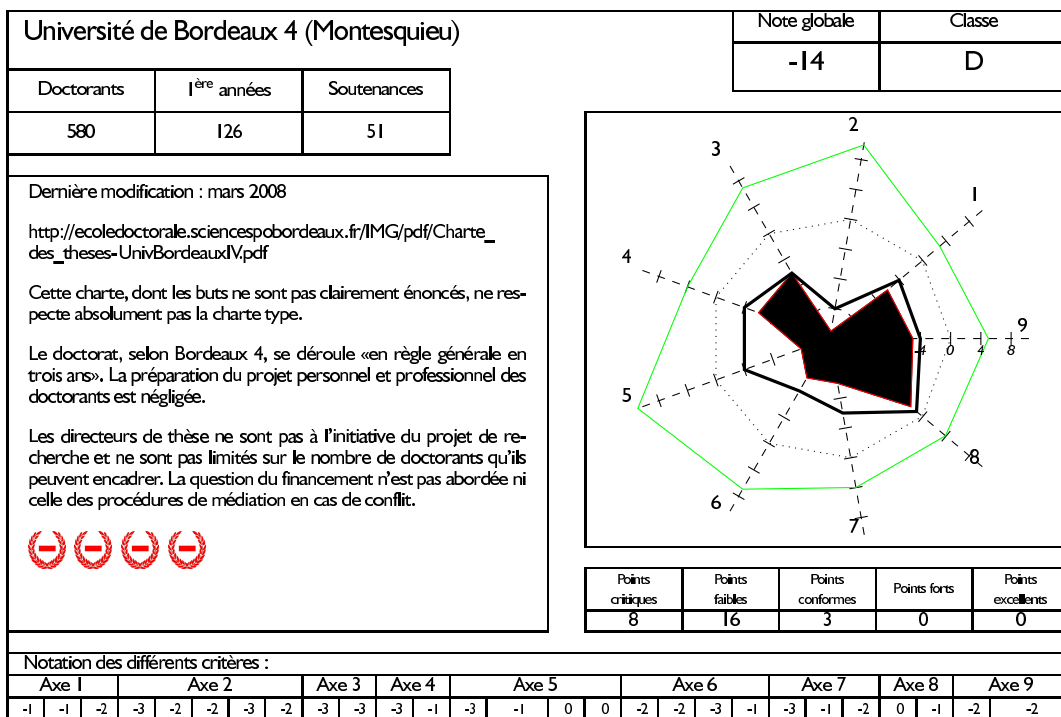
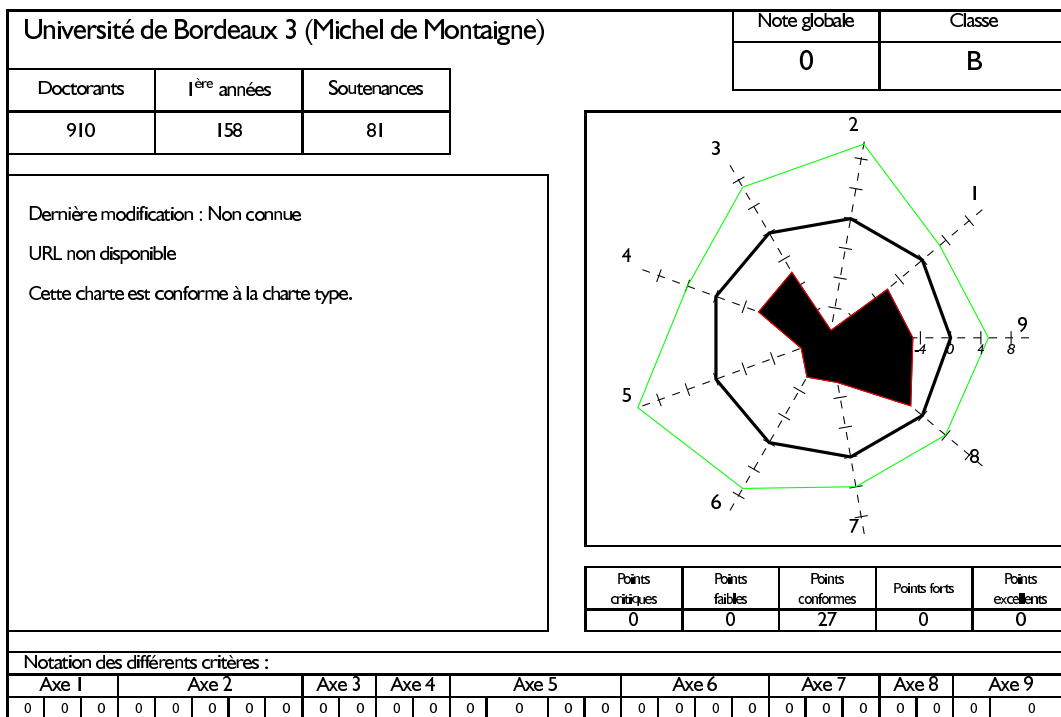
Université d'Amiens (Picardie - Jules Verne)			Note globale		Classe			
			-I		C-			
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
634	133	45						
Dernière modification : décembre 1998 http://www.u-picardie.fr/EDSHS/infos_comp/institution/charte_these.htm Cette charte est proche de la charte type. L'absence du critère sur le «nombre très limité de doctorants» et l'atténuation de l'obligation d'information sur le nombre de thèses en cours conduit à une notation négative de cette charte. Des ajouts maladroits au niveau des procédures de médiation surprennent tels que : «La médiation permet au doctorant de ne pas se trouver en situation d'affrontement [et lui permet] une sortie honorable de la situation dans laquelle il se trouve». Notons toutefois que cette charte met en avant l'importance du doctorant en le qualifiant d'«acteur de la recherche».								
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0	-3 -1 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
1	1	25	0	0

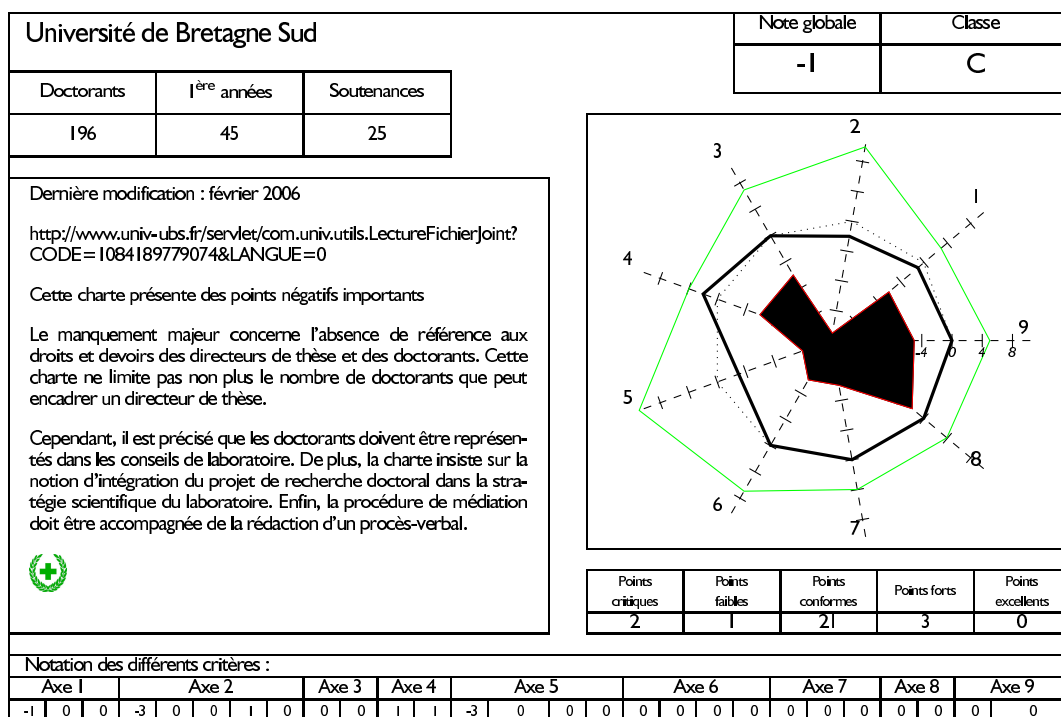
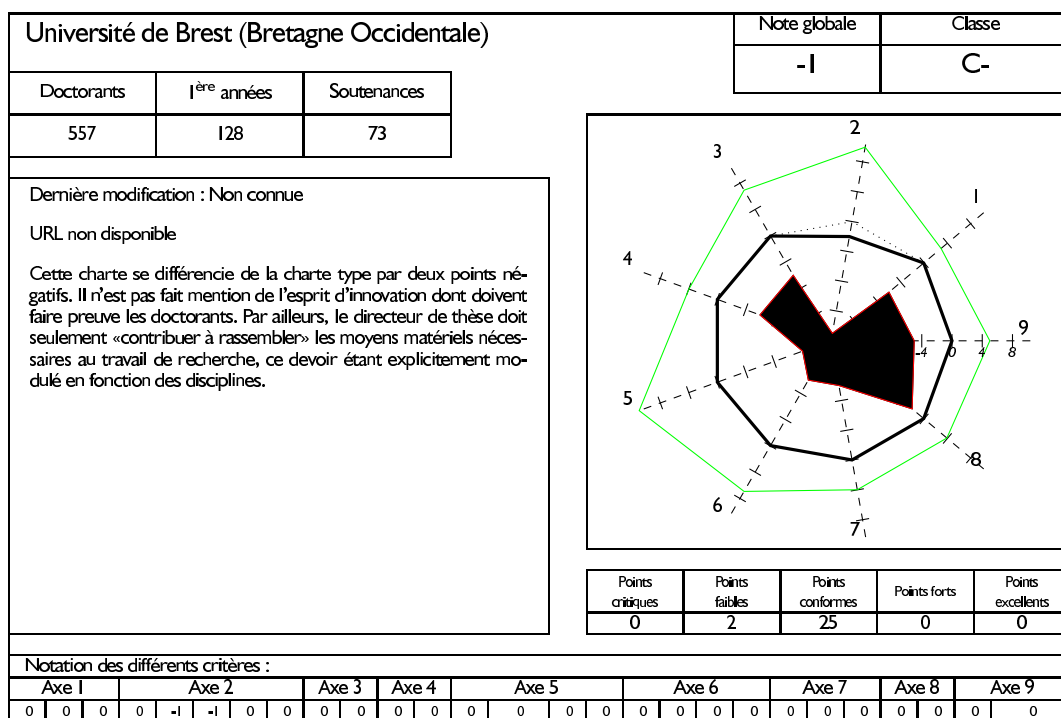


ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

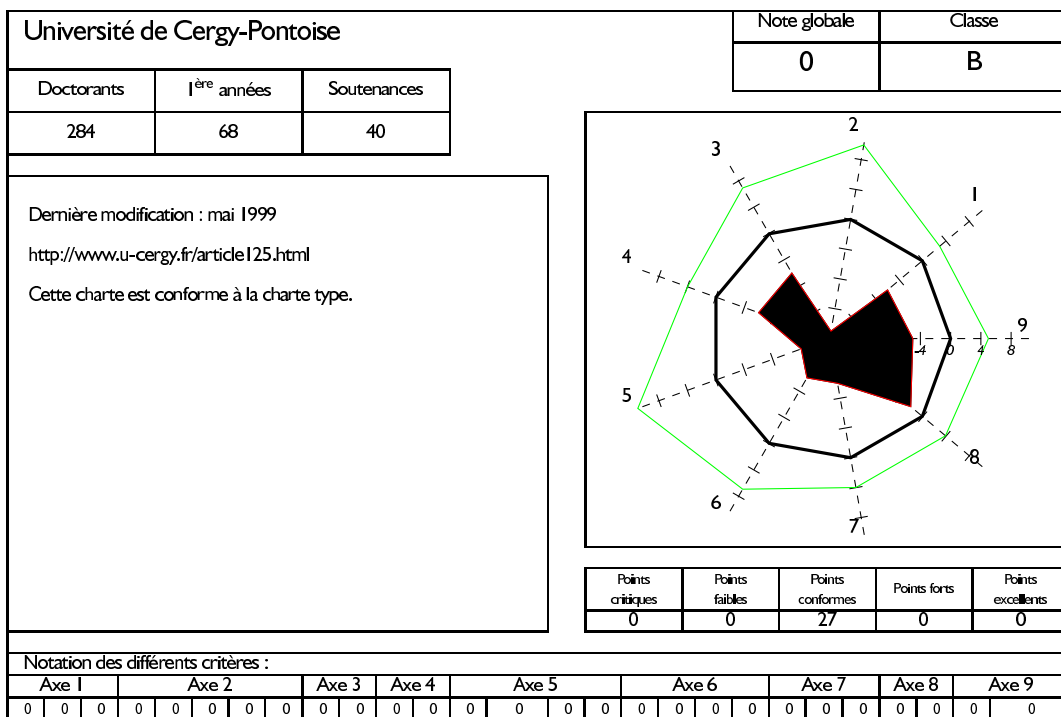
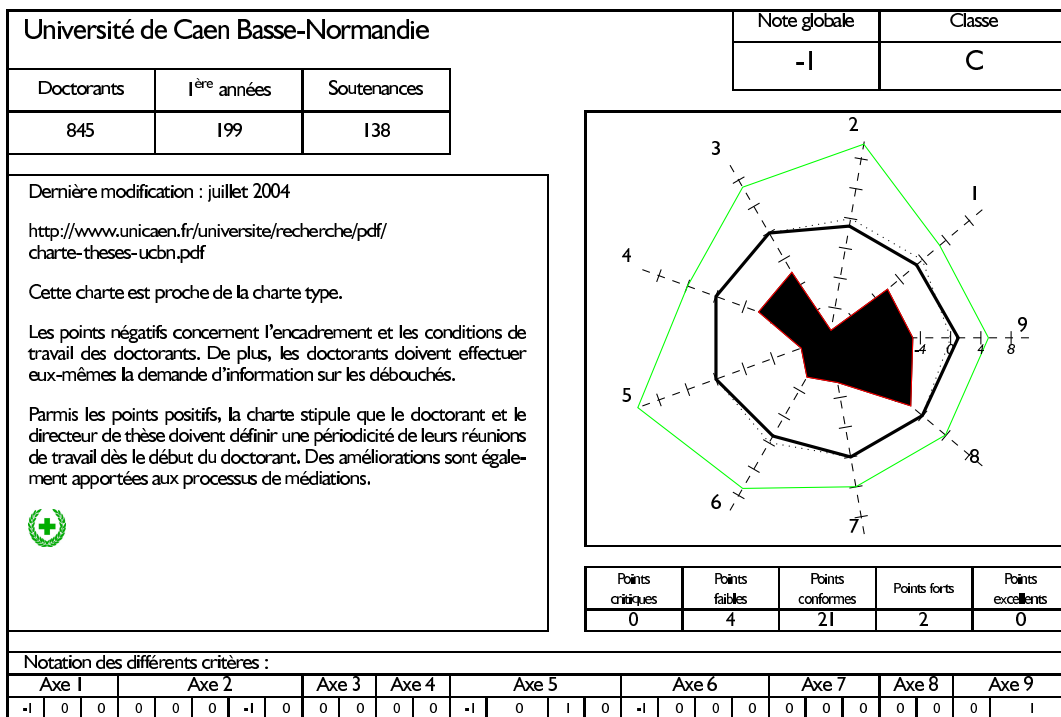




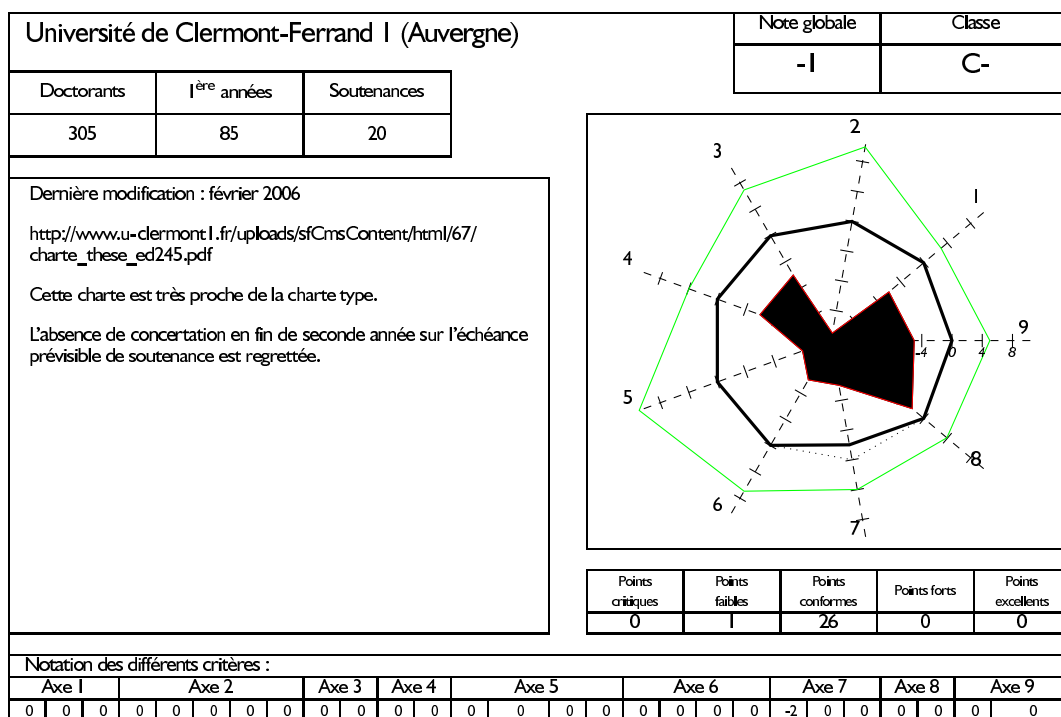
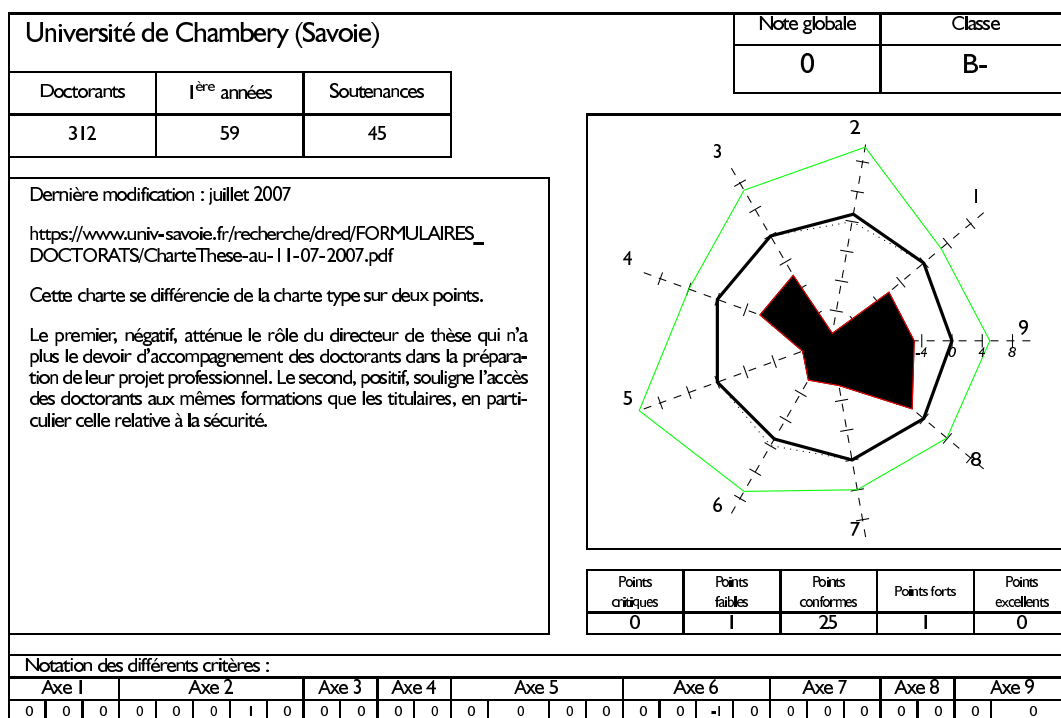
ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES



A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES



ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES



Université de Clermont-Ferrand 2 (Blaise Pascal)			Note globale		Classe										
			-1		C-										
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances													
643	142	74													
Dernière modification : Non connue http://drwww.in2p3.fr/EDSF/France/charte_ubp.html Cette charte est très proche de la charte type. Il est regrettable toutefois que les mentions relatives à la définition du projet de recherche, la durée de référence de 3 ans et l'encadrement rigoureux des prolongations aient été supprimés.															
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents								
			0	3	24	0	0								
Notation des différents critères :															
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9					
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2	-1	0	0	0	0	0

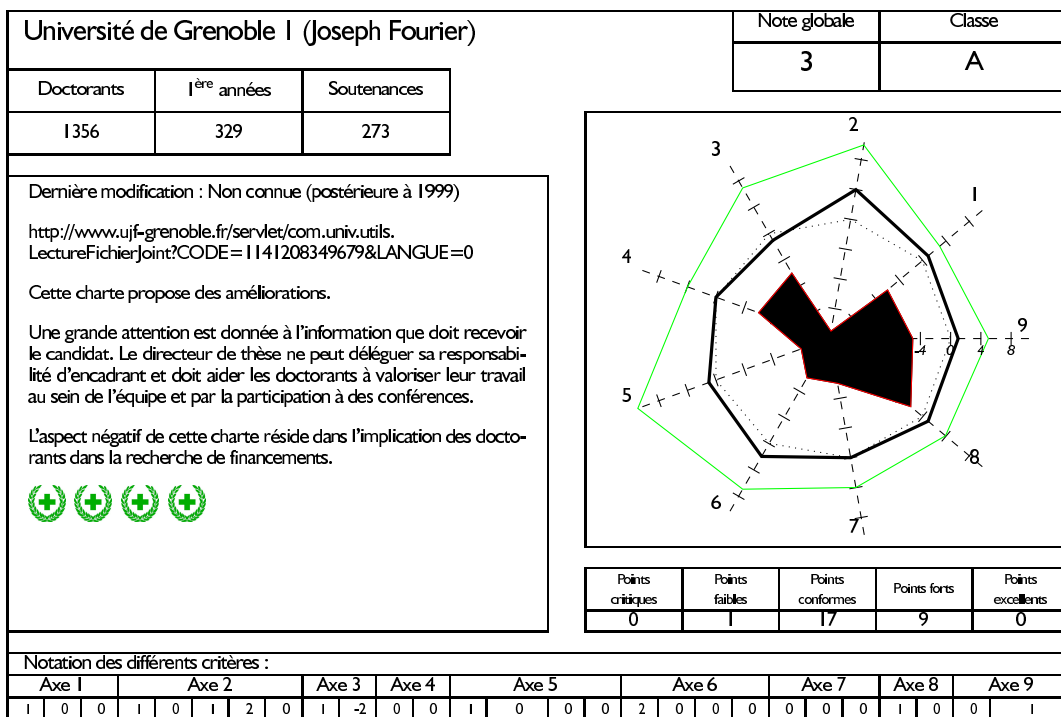
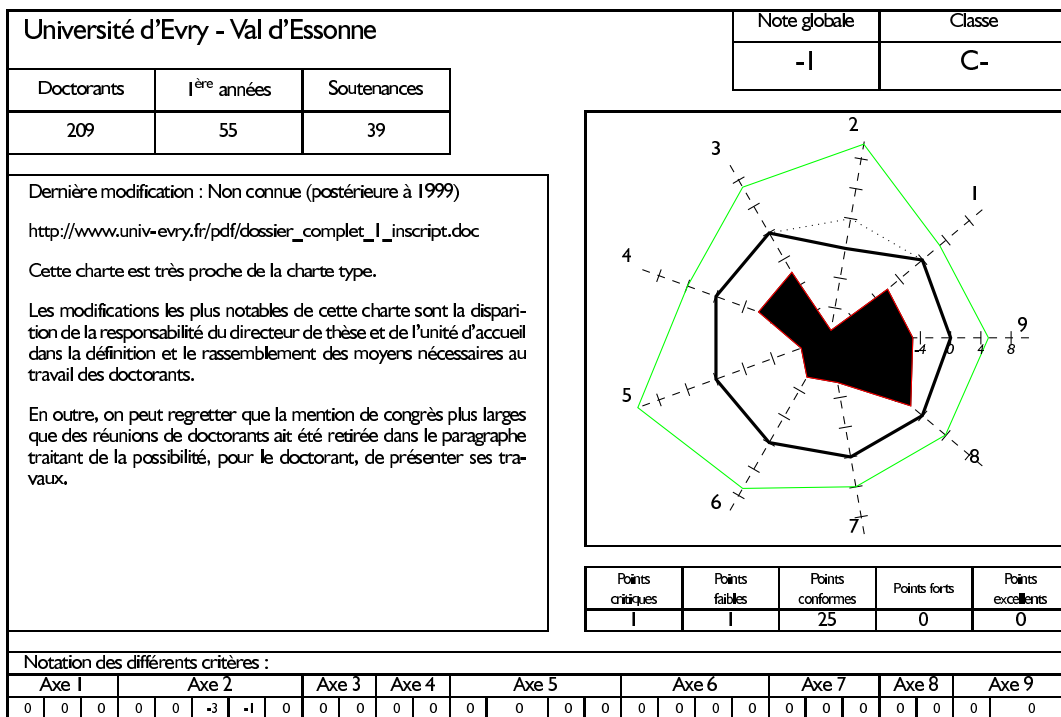
Université Technologique de Compiègne			Note globale		Classe																					
			6		A																					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances																								
264	69	51																								
Dernière modification : novembre 2007 http://www.utc.fr/Ecole_Doctorale/candidater_doctorat.php Cette charte propose des améliorations pertinentes mais également des omissions regrettables. Les doctorants sont considérés comme des professionnels sélectionnés au travers d'une procédure de recrutement précise. Les doctorants sont encadrés jusqu'à leur poursuite de carrière et leur travail de recherche est obligatoirement rémunéré. Cependant, l'échéance de la soutenance n'est pas mentionnée et aucune procédure n'est définie quant à la prolongation éventuelle du doctorat. La charte ayant été totalement conçue indépendamment de la charte type, les autres points négatifs pourraient résulter d'oublis et non de suppressions volontaires.																										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents																			
			0	8	3	14	2																			
Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9																
-1	-1	-2	2	2	0	2	1	4	3	1	-1	1	1	1	2	0	2	2	1	-2	-2	-2	2	1	-1	0

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

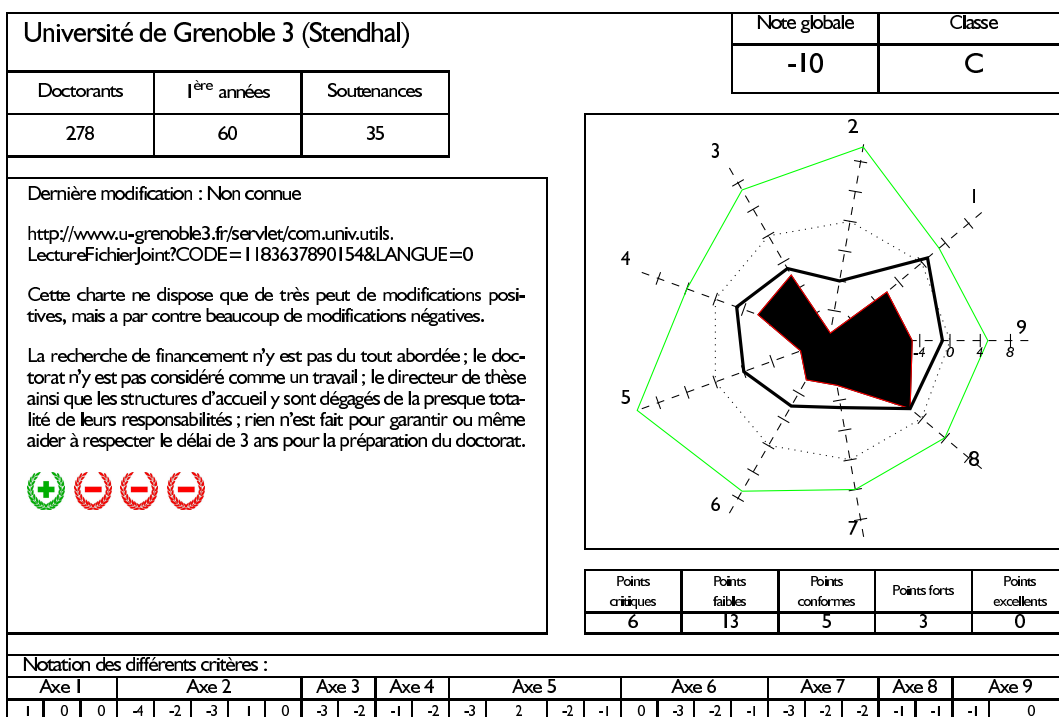
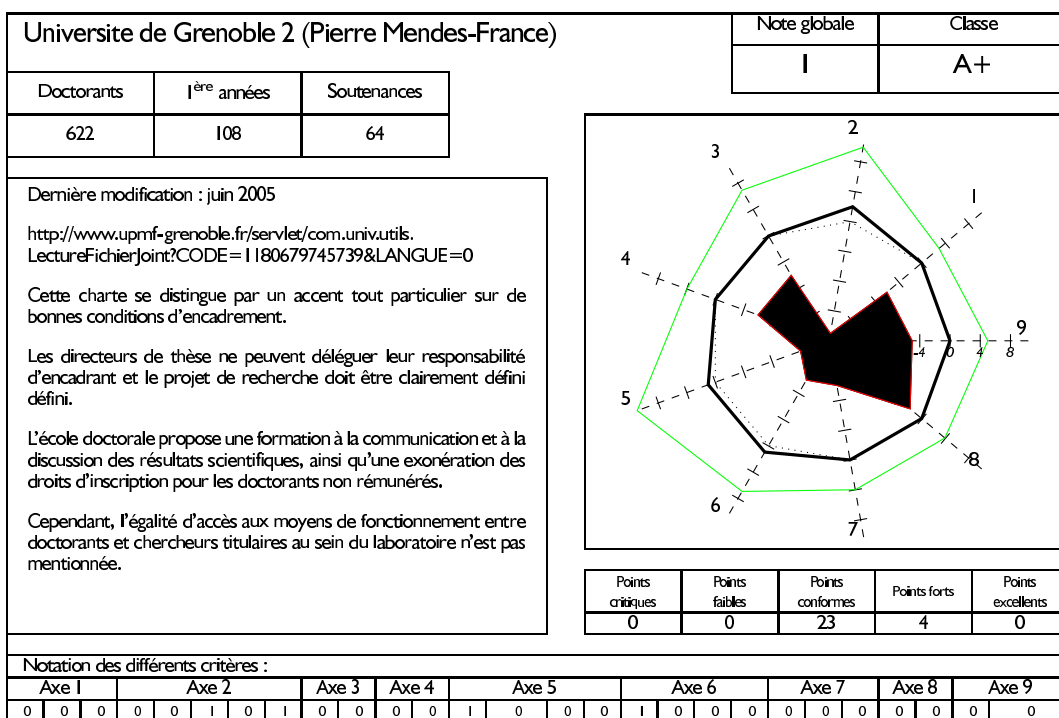
Université de Corse (Pascal Paoli)			Note globale		Classe					
			-2		C-					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
204	45	18								
<p>Dernière modification : Non connue (postérieure à 2000)</p> <p>http://www.univ-corse.fr/index.php?preaction=joint&id_joint=3154</p> <p>Cette charte, très proche de la charte type, surprend par ses contradictions.</p> <p>Elle met en avant l'objectif professionnel des doctorants mais ne mentionne pas la clarté de ses engagements. Le nombre de doctorants actuellement encadrés par le directeur de thèse doit être mentionné lors de la signature du document, mais ce nombre n'est pas limité.</p> <p>Un oubli majeur est à souligné : cette charte ne définit pas les engagements réciproques des signataires dans le but de garantir la haute qualité scientifique des travaux.</p>										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			2	2	23	0	0			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-3 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0	0 0	-3 0 0 0 0 0 0 0 0		-1 0	-1 0 0	0 0 0	0 0 0

Université de Dijon (Bourgogne)			Note globale		Classe					
			-2		C					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
1107	251	122								
<p>Dernière modification : mai 2007</p> <p>http://www.u-bourgogne.fr/upload/site_189/charte_des_theses_25_mai_2007.doc</p> <p>Cette charte est présente des manquements importants par rapport à la charte type, mais elle propose aussi des améliorations non négligeable.</p> <p>Les buts de la charte sont complètement omis et aucunes signature n'est prévus. Les droits et devoirs respectifs du doctorant et du directeur de thèse, sont, eux aussi, absent. Enfin, dernier point négatif la durée de la thèse est «apprécié principalement par le directeur de thèse, le mieux placés pour juger du sérieux de la recherche».</p> <p>Par contre, le financement dont la recherche doit être anticipée est obligatoire. De plus, le doctorant est encouragé à publier.</p> <p style="text-align: center;"> </p>										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			2	3	18	4	0			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-3 -1 -2 -4 0 0 0 0 0	1 1		0 1 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0		-1 0 0	2 0 0	0 0 0	0

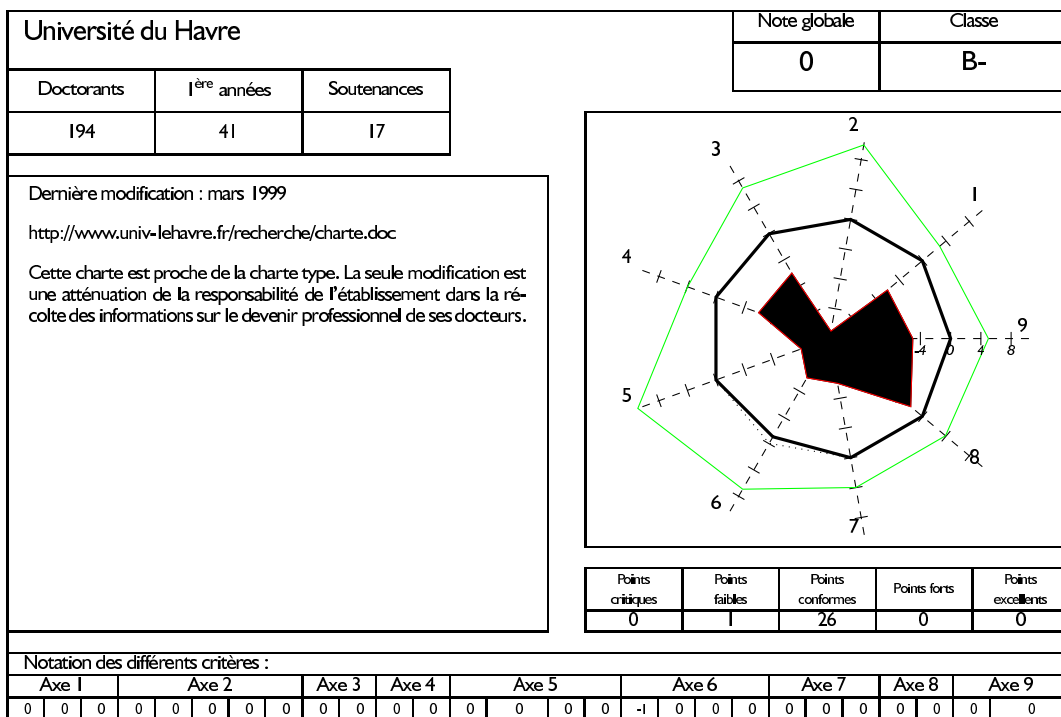
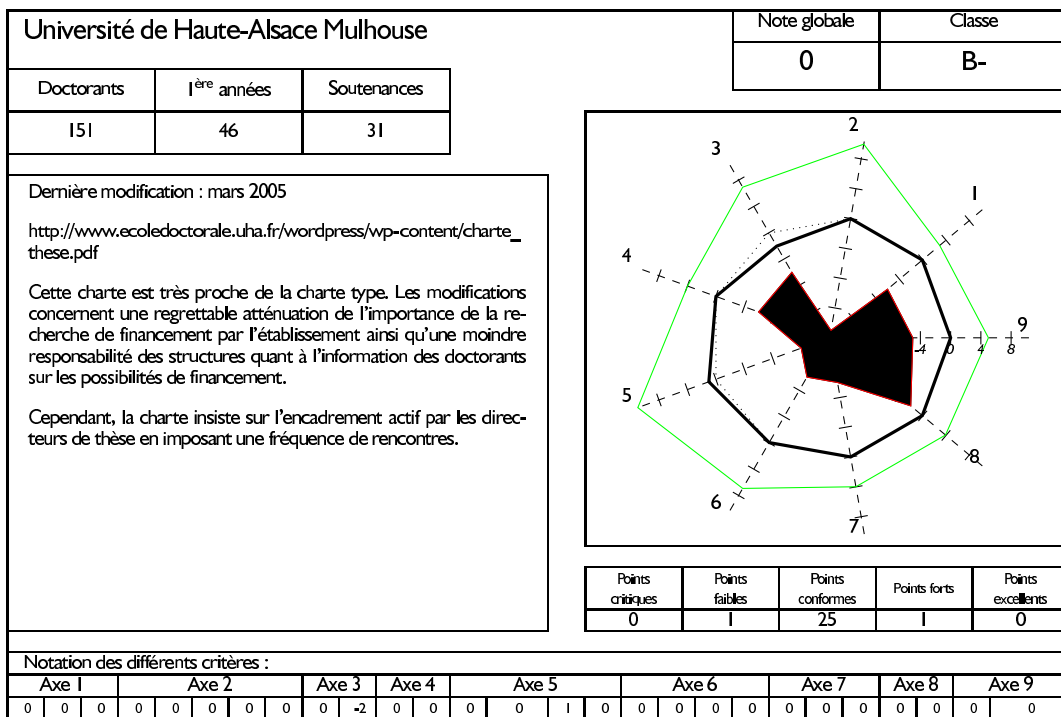
A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES



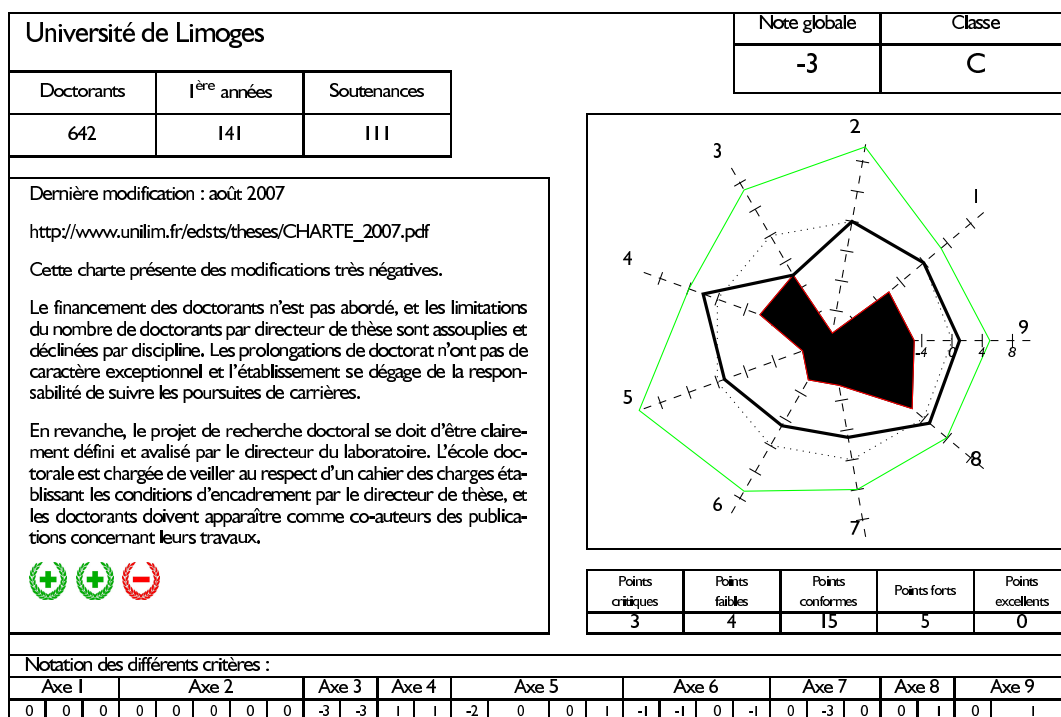
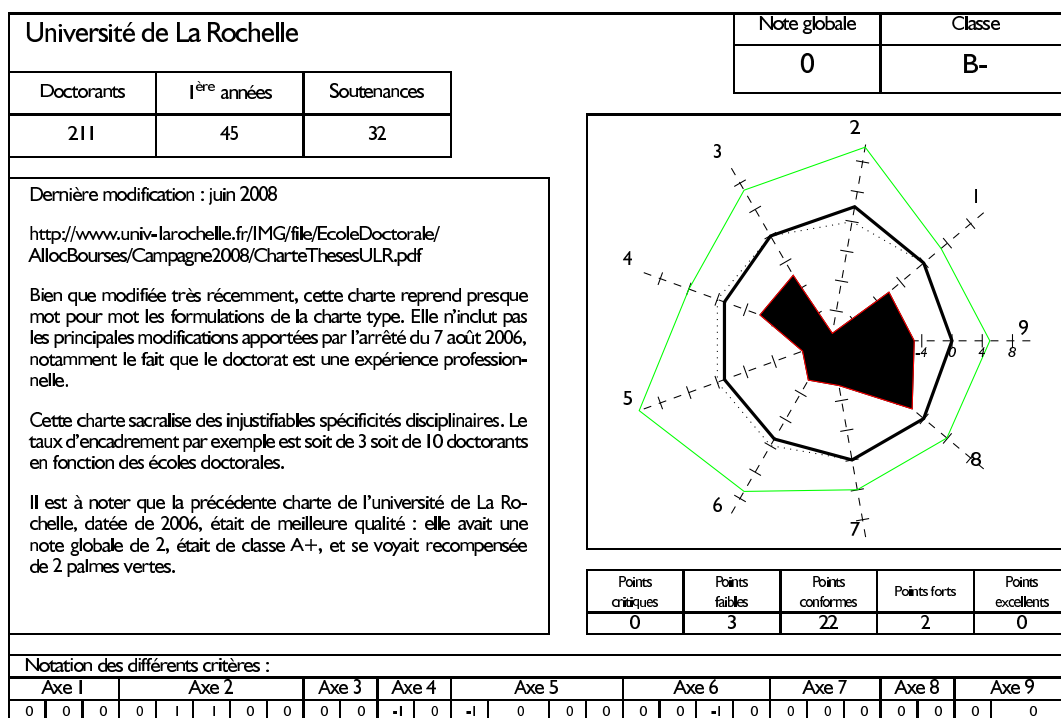
ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES



A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES



ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES



A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES

Université de Lyon I (Claude Bernard)			Note globale	Classe
			4	A+
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
1385	322	301		

Dernière modification : Non connue (postérieure au 7 août 2006)
http://www-lasim.univ-lyon1.fr/IMG/pdf_Charte_des_theses.pdf
 Cette charte se classe en première position des classements.
 Les améliorations insistent sur les améliorations insistent sur l'engagement sincère des signataires, l'encadrement des doctorants et leur représentation dans les conseils. Le projet de recherche doctoral doit être clairement défini et intégré dans la stratégie du laboratoire de recherche. Le doctorant aura accès aux mêmes conditions de travail que les chercheurs titulaires.
 La CJC regrette que cette charte ne fasse pas preuve d'exigence quant au financement des chercheurs doctorants.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
0	0	19	8	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9												
0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Université de Lyon 2 (Lumière)			Note globale	Classe
			-14	D
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
1194	304	113		

Dernière modification : novembre 2006
<http://www.univ-lyon2.fr/servlet/com.univ.util.LectureFichierJoint?CODE=116531256690&LANGUE=0>
 Cette charte dispose de tant de modifications négatives qu'il serait illusoire d'en faire ici une liste exhaustive.
 Elle ne parle pas d'engagement réciproque entre les différents acteurs, n'a pas pour objectif de garantir la qualité des travaux, retire aux structures et au directeur de thèse presque toutes leurs responsabilités. Ce dernier n'est d'ailleurs pas à l'origine du sujet, puisque c'est les doctorants qui rédigent son projet de recherche.
 Le financement du projet de recherche n'est pas abordé. Aucune durée n'est mentionnée, ce qui évite d'avoir à imposer des moyens de respect des délais. Il est évident, dans ces conditions, que le doctorat est ici présenté comme une poursuite d'études plus que comme une activité professionnelle.


Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
9	14	2	2	0

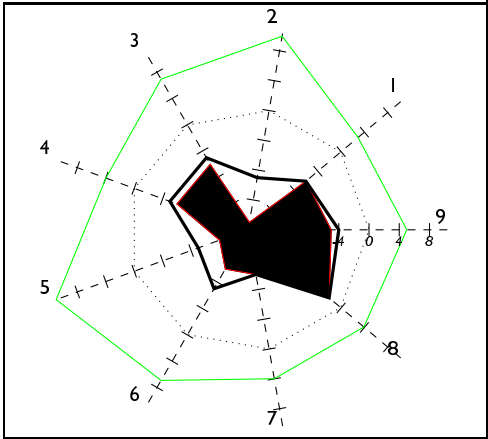
Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9												
-3	-1	-1	-4	-2	-2	1	0	-3	-1	-2	-3	-3	-2	-3	-1	1	-2	-2	-1	-4	-4	-2	0	-1	-3	-1

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Lyon 3 (Jean Moulin)			Note globale	Classe
			-16	D
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
852	153	75		

Dernière modification : septembre 1998
http://www.univ-lyon3.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utilis.LectureFichiergw?ID_FICHER=1134
 Le nombre de palmes rouges décerné à cette charte illustre le fait que le doctorant est un souci pour l'établissement, au sens premier du terme. Cette charte est aussi une des rares à réussir l'exploit de n'avoir aucun critère conforme : tous ont une note négative!
 Cette charte est particulièrement marquée par la volonté de ne pas charger les directeurs de thèse de trop de responsabilité, les contraintes étant quasi inexistantes. Le rôle d'accompagnement scientifique du directeur de thèse n'est même pas cité. Loin de veiller à ce que le doctorat puisse être préparé en trois ans, le directeur a le devoir de ne «pas pousser le doctorant à terminer trop vite sa thèse».
 Les structures universitaires ne disposent d'aucun devoir concernant la rémunération des doctorants ou la durée de la thèse. Malgré la notion de contrat liant le doctorant à l'université, de très nombreux éléments contraignant pour l'établissement ont disparu.



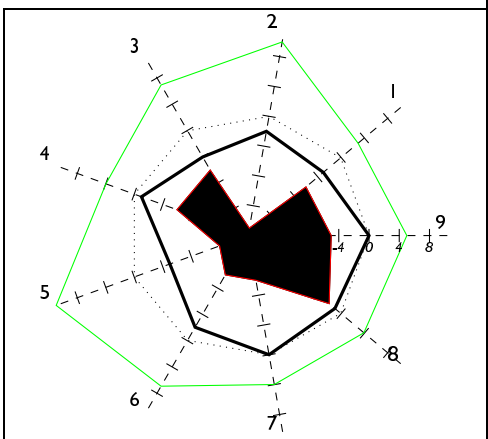


Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
8	19	0	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6		Axe 7	Axe 8	Axe 9													
-3	-1	-2	-2	-2	-3	-1	-1	-3	-2	-3	-2	-1	-2	-2	-4	-2	-3	-1	-1	-4	-4	-2	-1	-1	-2	-2

Université du Mans (Maine)			Note globale	Classe
			-5	C-
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
234	58	35		

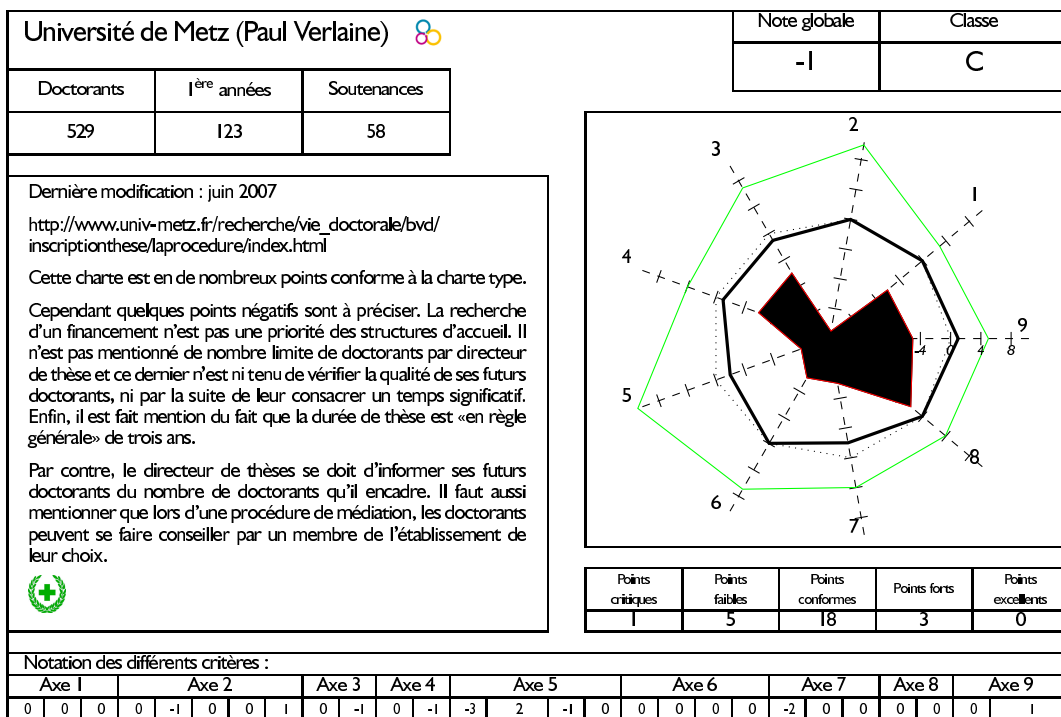
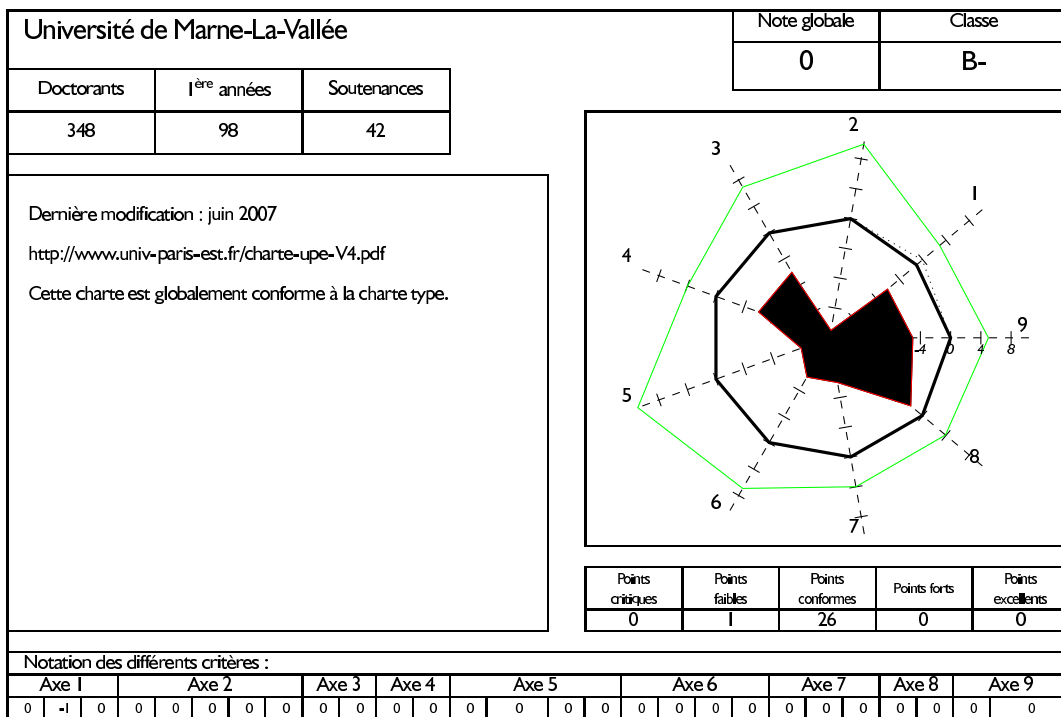
Dernière modification : Non connue
 URL non disponible
 Cette charte est marquée par un grand nombre de formules ambiguës qui permettent à l'établissement de se dédouaner d'un certain nombre de responsabilités.
 Il est mentionné que les doctorants peuvent être amenés à pallier les insuffisances en personnel technique du laboratoire.
 En outre, la charte ne mentionne ni l'importance de l'obtention d'un financement pour tous les doctorants, ni le fait qu'un directeur de thèse ne peut efficacement encadrer qu'un nombre très limité de doctorants. On notera également que, parmi les signataires de la charte, seul le doctorant doit apposer la mention «Lu et approuvé».



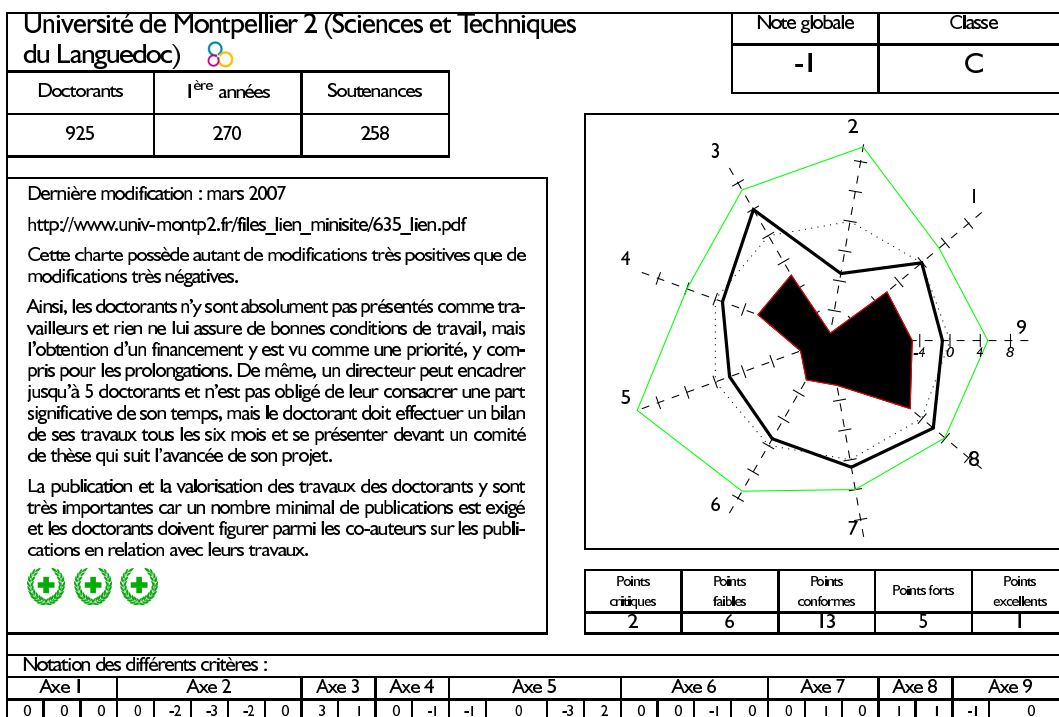
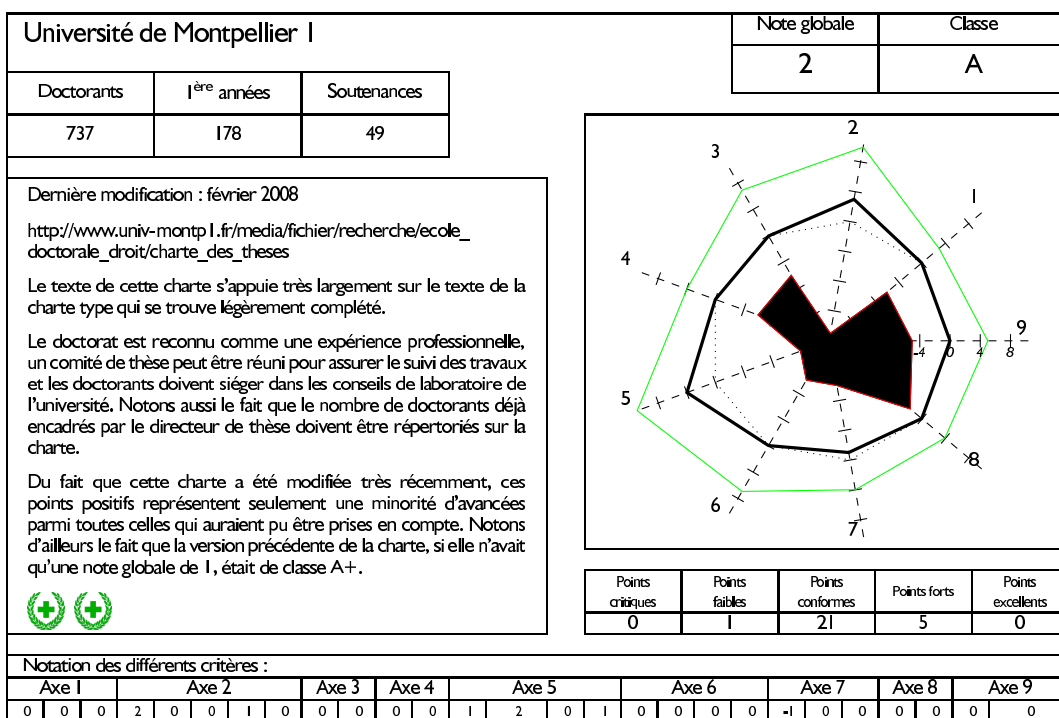
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
2	10	15	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6		Axe 7	Axe 8	Axe 9													
0	-1	-2	0	0	-1	-1	0	-3	-1	0	-1	-3	-2	0	0	-1	0	0	-1	0	0	0	0	-1	0	0


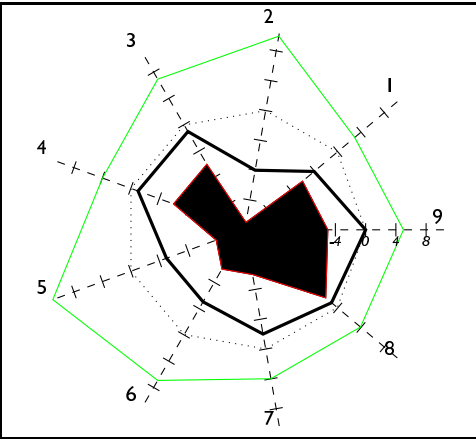
A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES



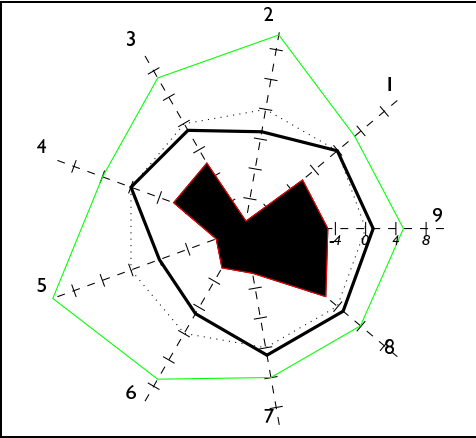


ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES



A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES

Université de Montpellier 3 (Paul Valéry)			Note globale	Classe				
			-8	C-				
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
779	157	90						
<p>Dernière modification : Non connue</p> <p>http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/telecharger/charte/%202007_2008.rtf</p> <p>Cette charte présente de très nombreuses atténuations et omissions par rapport à la charte type.</p> <p>Le but de cette charte n'est plus de définir les engagements réciproques, les droits et devoirs des signataires. Les responsabilités du directeur de thèse sont minimisées, puisqu'il n'a pas à s'assurer de la qualité du candidat, n'est pas limité dans le nombre de doctorant qu'il encadre, n'a pas à définir et à rassembler les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du travail.</p> <p>Par sa formulation, la charte n'assure pas aux chercheurs doctorants de bonnes conditions de travail (financement du projet de recherche, intégration à l'unité de recherche).</p>								
								
								
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents				
3	14	9	1	0				
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-3 -1 0	-3 -2 -1 -1 -1	0 -1	0 -1 -3	0 -2 0	0 0 -2 -2 -1 -1	1 -2	-1 0 0	0

Université de Nancy I (Henri Poincaré) 			Note globale	Classe				
			-2	C				
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
566	131	134						
<p>Dernière modification : septembre 2007</p> <p>http://www.uhp-nancy.fr/content/download/505/2596/file/Charte_theses.pdf</p> <p>Cette charte présente à la fois des avancées et des manquements.</p> <p>Elle ôte de nombreuses responsabilités au directeur de thèse. Aucun planning de rencontres entre le doctorant et le directeur de thèse n'est arrêté. Le directeur de thèse n'est pas limité sur le nombre de doctorants qu'il peut encadrer. De plus, la durée de thèse de trois ans n'est qu'une règle générale qui ne saurait s'appliquer aux sciences humaines.</p> <p>Pourtant, quelques points positifs sont à noter : une procédure rigoureuse et encadrée de demande de prolongement de la thèse a été mise en place et le directeur de thèse doit inciter à la diffusion des travaux du doctorant.</p>								
								
								
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents				
0	9	15	2	1				
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0 0 0	0 -2 -1 0 0	0 -1	0 0 -2	-1 -1 0	0 0 -2 -1 0	-2 3 0	1 0 0	0 1

Université de Nice Sophia-Antipolis			Note globale	Classe
			-5	C
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
1374	339	185		

Dernière modification : novembre 2006
<http://portail.unice.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/chiavell/public/Doc%20Word/charte%20de%20these.doc>
 Cette charte présente quelques points positifs mais de nombreuses carences par rapport à la charte types.
 Un des points positifs est l'importance donnée à l'information des candidats puisque la charte est diffusée aux étudiants de master. Le directeur de thèse a l'obligation d'informer les doctorants sur les débouchés et le nombre de doctorants qu'il encadre.
 Mais ces points ne suffisent pas à faire oublier les nombreuses omissions de cette charte. Le doctorat n'est pas considéré comme une expérience professionnelle, ce qui explique sans doute l'absence de référence à la rémunération des chercheurs doctorants. Par ailleurs, le projet n'est pas clairement défini et le directeur de thèse n'a pas besoin d'être un expert du champ de recherche. Enfin, aucun des protagonistes concernés n'a à signer cette charte.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
1	14	7	5	0

Notation des différents critères :

Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6		Axe 7	Axe 8	Axe 9													
2	0	-2	-2	-1	-1	0	-3	-2	-2	2	1	0	0	2	-1	-1	0	-1	-2	-2	0	0	1	-1

Université d'Orléans			Note globale	Classe
			2	A
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
505	110	91		

Dernière modification : octobre 2006
<http://www.univ-orleans.fr/recherche/scerecherche/theses/Theses/Inscriptions/CharteThese.pdf>
 Cette charte propose des améliorations par rapport à la charte type.
 Elle met en avant l'importance de la représentation et de la carrière des doctorants en favorisant leur représentation au sein des conseils de laboratoire. De plus, la charte stipule que les doctorants doivent être auteurs de leurs travaux et participer à des congrès internationaux. Enfin, cette charte impose le financement du doctorat, un encadrement de qualité et une information sur les débouchés.
 Un point négatif à noter est l'atténuation du critère «nombre très limité de doctorants».

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
0	1	20	6	0

Notation des différents critères :

Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6		Axe 7	Axe 8	Axe 9
0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Paris 01 (Panthéon - Sorbonne)			Note globale	Classe
			-10	C-

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
3785	655	332

Dernière modification : mai 2007

http://www.univ-paris1.fr/IMG/pdf/charte_theses_10052007.pdf

Un soin méticuleux a été pris dans la rédaction de cette charte afin d'éliminer la quasi-totalité des obligations ou des contraintes qui incombent à l'établissement ou à l'encadrant.

Ainsi par exemple, l'établissement n'est pas contraint d'assurer aux doctorants des conditions de travail nécessaires, ni le financement des projets de recherches.

La charte type se transforme alors en un ensemble de vœux pieux auxquels l'ensemble des personnels concernés par l'encadrement doctoral et les doctorants sont seulement «invités à adhérer» sans que cela ne présente aucune contrainte pour les parties concernées.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
5	15	7	0	0

Notation des différents critères :																									
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9											
-3	-1	-2	-4	0	-2	0	-1	-3	-3	0	-1	-1	-2	-1	-1	-1	-1	0	0	-1	-1	0	0	-3	-2

Université de Paris 02 (Panthéon - Assas)			Note globale	Classe
			-16	D

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
1118	172	94

Dernière modification : Non connue

http://www.u-paris2.fr/1205759915327/0/fiche__article/&RH=EDOCT

Cette charte fait partie des rares chartes à avoir réussi à n'obtenir que des notes négatives : aucun des 27 critères d'évaluation n'est conforme à la charte type!

Il serait donc illusoire de vouloir faire la liste des manquements de cette charte : toute notion d'engagement a disparu, l'établissement ne se donne aucune responsabilité quant à la rémunération des doctorants, quant à la qualité de l'encadrement, quant au projet du chercheur doctorant.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
8	19	0	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9												
-3	-1	-2	-3	-2	-3	-2	-3	-1	-3	-2	-1	-3	-2	-3	-2	-1	-2	-2	-1	-2	-4	-2	-1	-1	-2	-2

A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES

Université de Paris 03 (Sorbonne Nouvelle)			Note globale	Classe
			-14	D
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
1614	347	216		

Dernière modification : mai 2007
http://www.univ-paris3.fr/1213368477921/0/fiche__article/&RH=1178827356806
 Cette charte est un exemple affligeant du mépris que peut avoir une université vis-à-vis de ses doctorants.
 18 critères sur 27 atteignent des hauts niveaux de négativité, les 9 autres accèdent laborieusement à la conformité par rapport à la charte type. Ainsi, cette charte ne considère en aucun cas le doctorat comme un travail, la notion d'engagement réciproque des doctorants et de leur directeur de thèse y est totalement occultée et l'établissement ne se donne aucune responsabilité quant à la qualité de l'encadrement, la recherche d'un financement et le projet des doctorants.
 L'encadrement régulier des doctorants par le directeur de thèse se résume à une entrevue par an. La possibilité d'abandon est évoquée comme une situation normale, ne présentant aucun souci à l'établissement.
 Il est d'autant plus désastreux de constater que cette charte a été modifiée après la promulgation de l'arrêté du 7 août 2006 qu'elle cite mais qu'elle semble complètement négliger.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
8	15	4	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9												
-2	0	-2	-1	-2	-2	0	-2	-3	-3	-2	-1	-3	-2	-3	0	0	-3	-1	-1	-3	-4	-2	-1	-1	-3	-2

Université de Paris 04 (Paris - Sorbonne)			Note globale	Classe
			-14	D
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances		
2528	509	252		

Dernière modification : décembre 2005
http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Charte_des_theses_-_Paris-Sorbonne.pdf
 Cette charte présente des manquements graves par rapport à la charte type.
 De nombreux points n'y sont pas abordés : le financement, la qualité de l'encadrement, la durée du doctorat, la préparation du projet personnel et professionnel, la valorisation des travaux ou encore la médiation.
 De plus, les doctorants sont à l'initiative de leur projet doivent eux-mêmes définir et rassembler les moyens nécessaires au travail. Enfin, la signature de cette charte par les différents acteurs n'est pas requise.

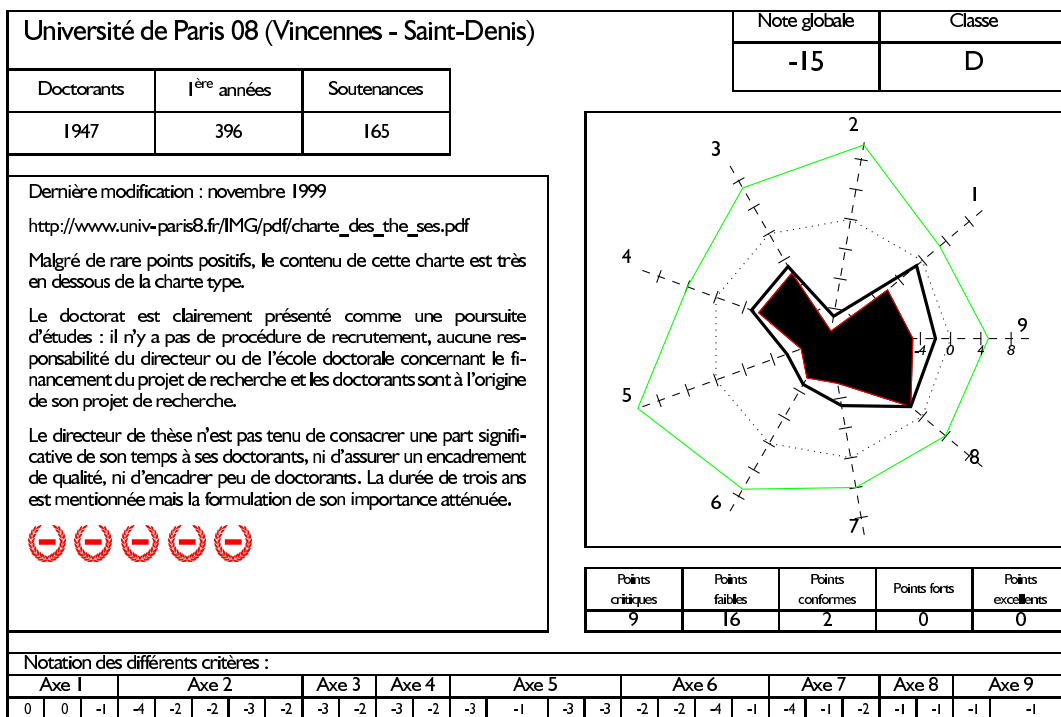
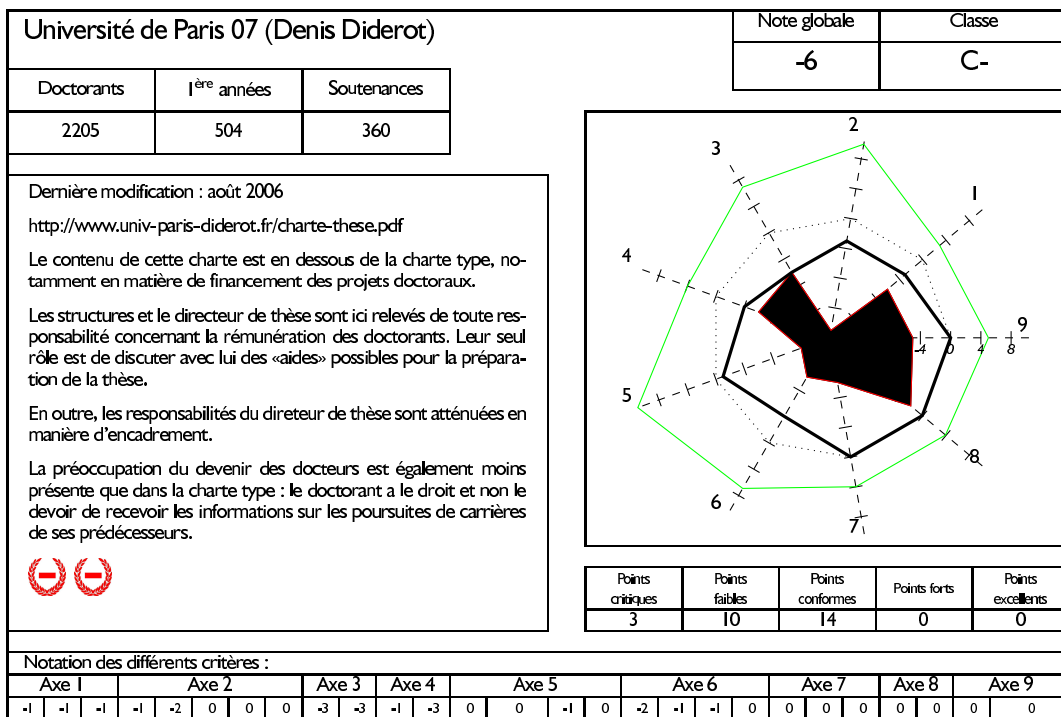
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
9	13	5	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7	Axe 8	Axe 9												
0	0	-2	0	-1	-2	-3	-1	-3	-3	-2	-2	-3	-2	-3	0	-2	-3	-4	0	-3	-2	-2	-1	-1	-3	-2

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Paris 05 (René Descartes)			Note globale		Classe					
			-1		C-					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
1189	223	195								
Dernière modification : juillet 2007 http://www.parisdescartes.fr/IMG/pdf/charte_theses.pdf Cette charte est presque conforme à la charte type. Les seules omissions relevées suppriment l'idée que le directeur de thèse ne peut encadrer qu'un nombre limité de doctorants.										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			0	2	25	0	0			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0	0	0	-2	0	0	0	0	0	0	0

Université de Paris 06 (Pierre et Marie Curie)			Note globale		Classe					
			4		A					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
3162	743	670								
Dernière modification : septembre 2006 http://www.ifd.upmc.fr/politique/charte_theses.html Cette charte est excellente à de nombreux points de vue. Elle exige l'établissement d'un contrat de travail, met en avant l'aspect professionnel du doctorat et ceci dès l'intégration du chercheur doctorant dans l'équipe de recherche. La charte précise les missions des directeurs de thèse. Cependant, le caractère exceptionnel des prolongations a totalement disparu, ainsi que les bilans d'avancement destinés à éviter ces prolongations. De même, la charte n'insiste pas sur l'importance d'un nombre réduit de doctorants encadrés par un même directeur. Il est à noter que cette charte a été entièrement réécrite et n'est que très peu basée sur la charte type du ministère. En ce sens, les notes négatives pourraient fort bien ne pas témoigner d'une suppression délibérée mais d'oublis.										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			0	9	7	9	2			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0	0	1	3	-1	0	1	-1	4	2	-1



ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Paris 09 (Paris Dauphine)			Note globale	Classe
			-8	C-

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
474	85	86

Dernière modification : avril 2007
<http://www.dauphine.fr/edocif/charte2007.pdf>

Cette charte présente des manquements graves par rapport à la charte type.

La définition des droits et devoirs de chacun ne fait pas partie des rôles de cette charte. Toutes les mentions à des engagements, des responsabilités ou des devoirs du directeur de thèse ou de l'établissement ont d'ailleurs été systématiquement atténuées voire supprimées.

En particulier, toute responsabilité du directeur de thèse ou de l'ED a disparu concernant notamment la recherche de financements.

Cette charte précise dans le détail la procédure de dépôt et de diffusion des thèses, qui n'entrent pas en compte dans la présente évaluation.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
4	11	12	0	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7		Axe 8		Axe 9										
-3	0	0	-1	0	-1	-2	0	-3	-3	-1	-1	-2	-1	0	-1	-2	0	0	0	0	-1	0	0	0	-1	-1

Université de Paris 10 (Nanterre)			Note globale	Classe
			-1	C

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
2091	408	197

Dernière modification : janvier 1999
http://www.u-paris10.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHIER=3401

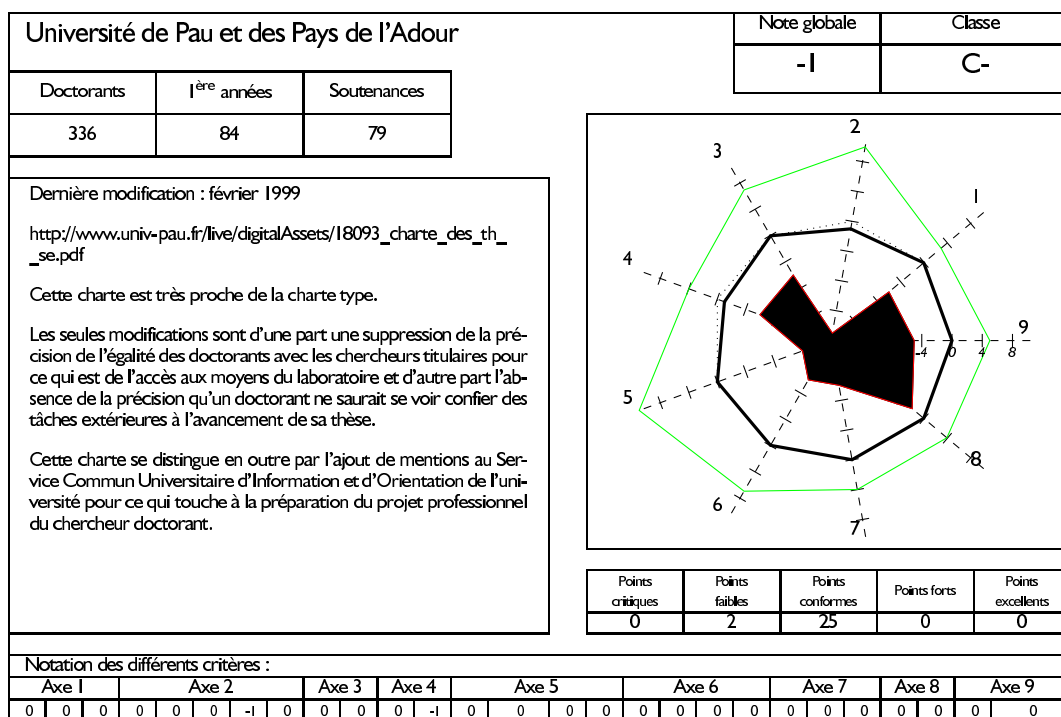
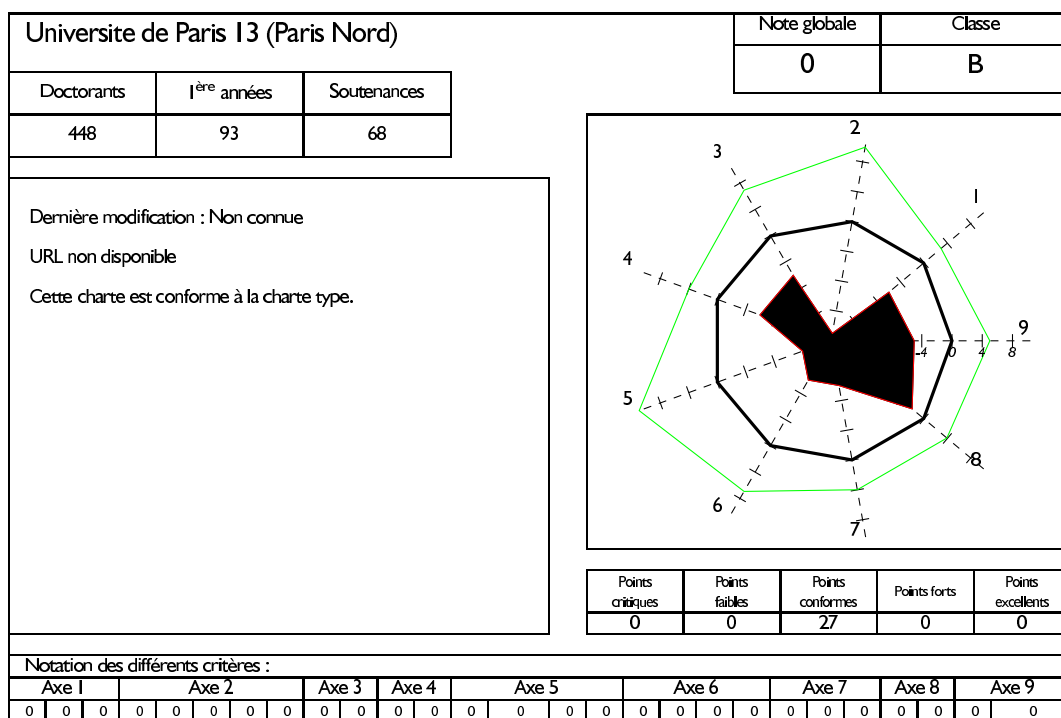
Cette charte est une copie de la charte type à quelques détails près. Le doctorant n'est pas «pleinement» intégré à son équipe. Le doctorat ne s'inscrit pas dans un projet personnel et professionnel mais dans un projet personnel et/ou professionnel. L'échéance de soutenance n'est discutée qu'à la fin de la troisième année.

Ce sont donc des modifications négatives somme toute mineure et dont la portée – faible – fait se demander pourquoi elles ont été opérées.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
0	3	23	1	0

Notation des différents critères :																										
Axe 1	Axe 2			Axe 3	Axe 4	Axe 5			Axe 6			Axe 7		Axe 8		Axe 9										
0	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

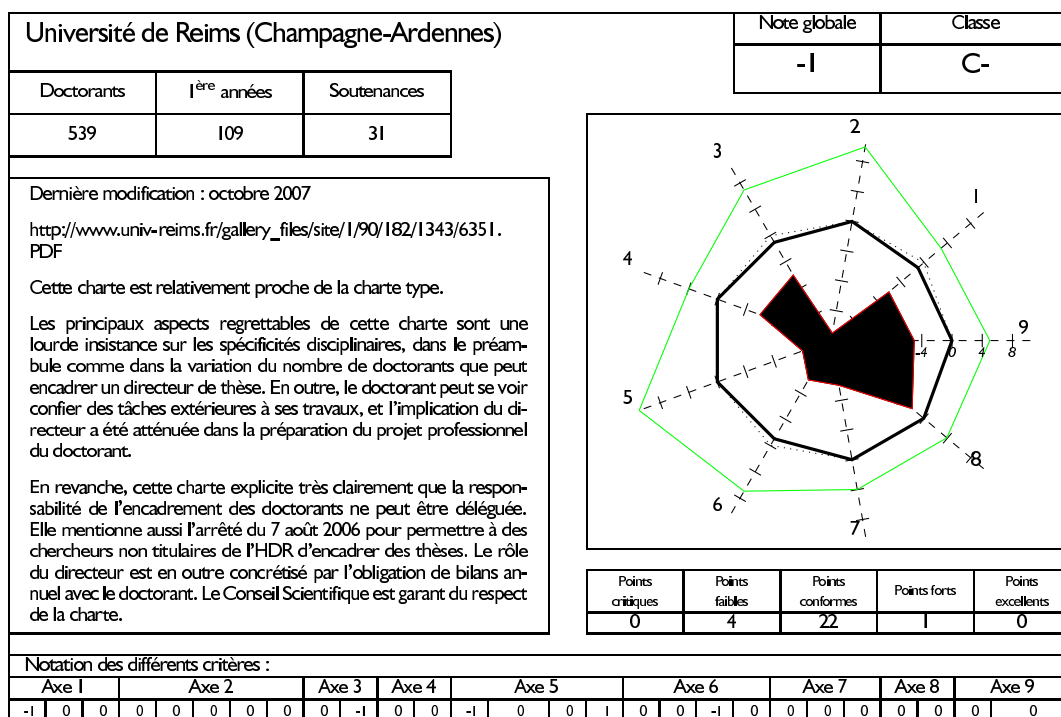
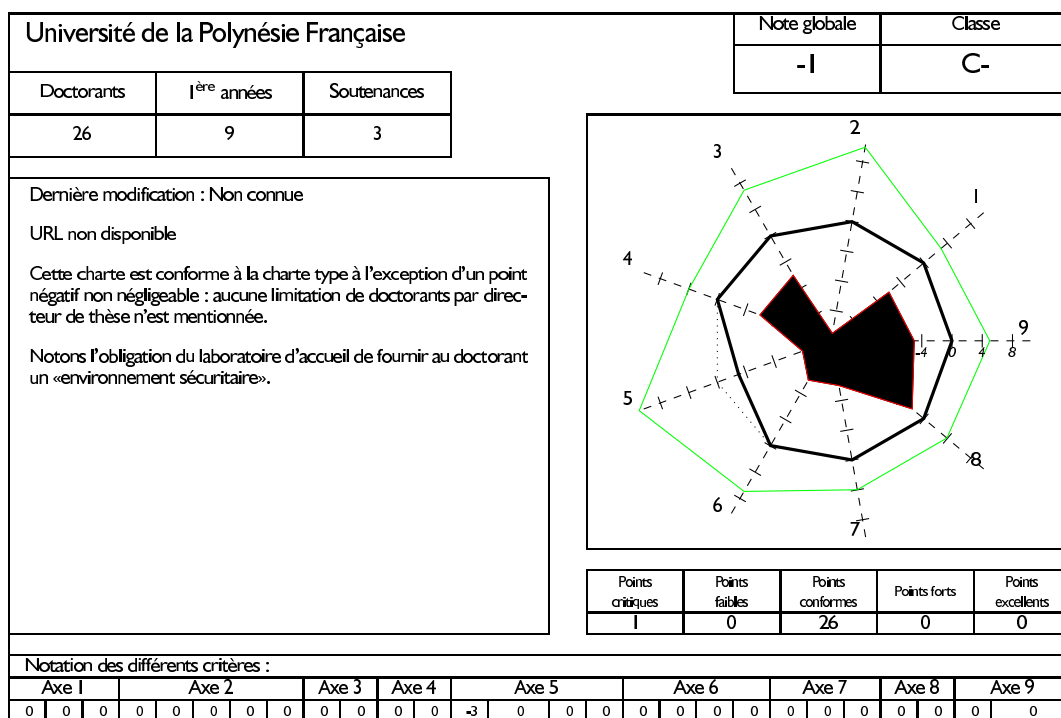


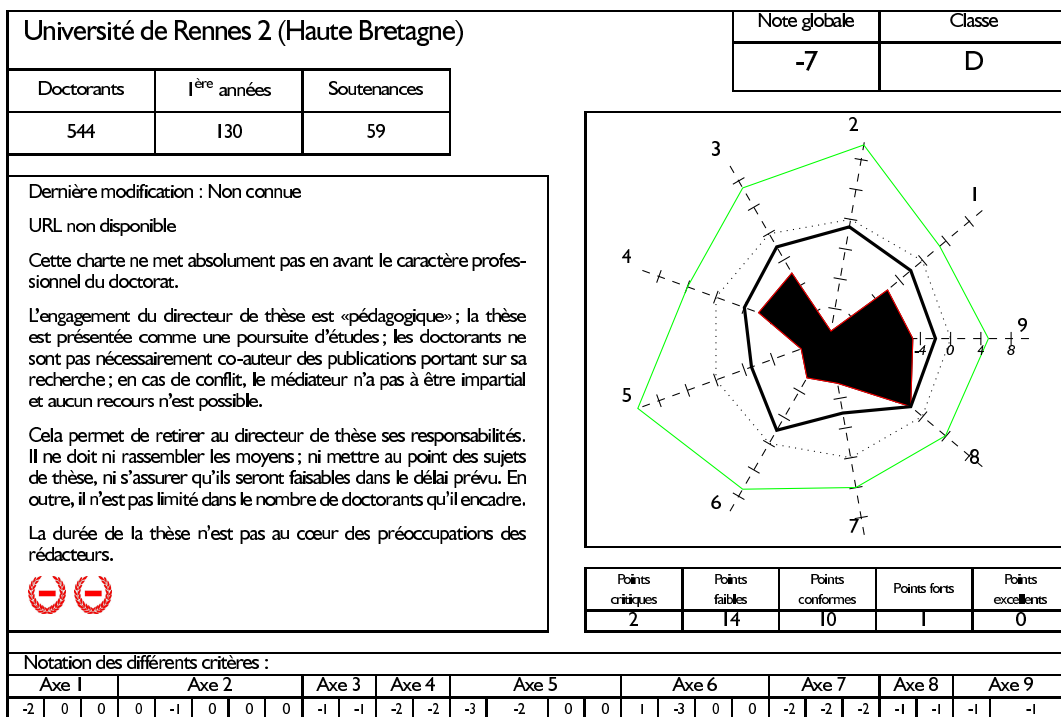
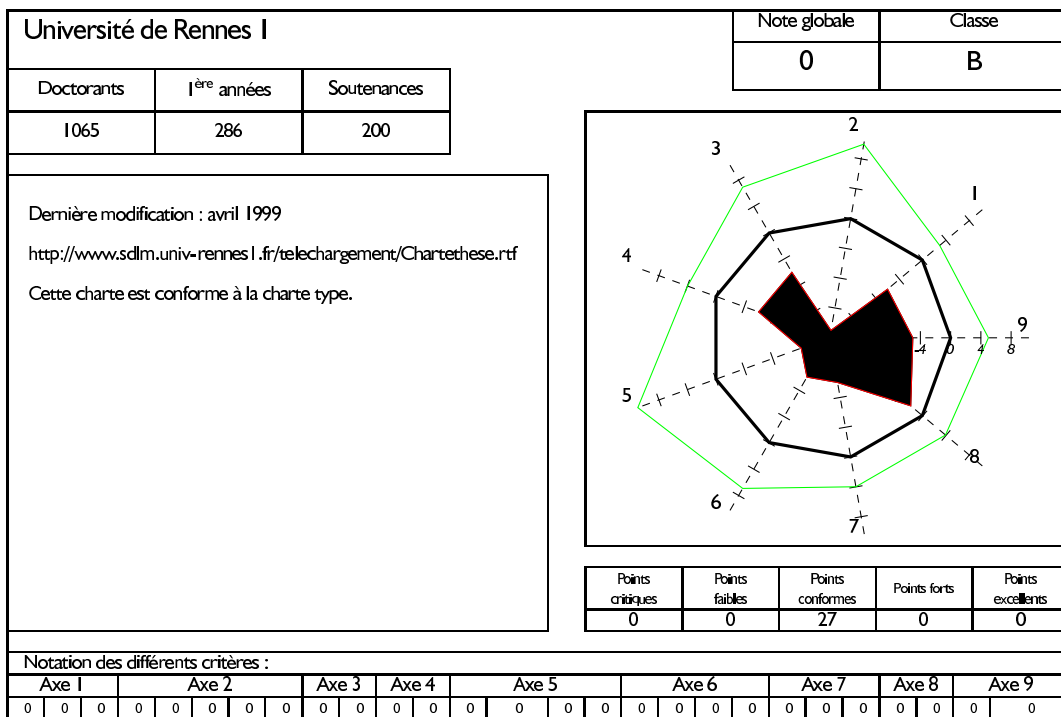
A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES

Université de Perpignan			Note globale	Classe																																													
			-9	C																																													
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances																																															
427	145	17																																															
<p>Dernière modification : Non connue</p> <p>URL non disponible</p> <p>Cette charte est épurée de la plupart des éléments contraignants pour l'établissement ou pour les directeurs de thèse.</p> <p>Elle n'a comme rôle ni d'assurer la qualité de la thèse, ni de définir les engagements de chacun, ni d'être signée.</p> <p>La recherche de financement n'est abordée que pour dire que leur prolongation n'est pas automatique. Le directeur doit encadrer au maximum un nombre «raisonnable» de doctorants. Il n'y a pas d'obligation de respect des échéances et les prolongations ne sont pas exceptionnelles.</p> <p>Le doctorant n'est pas nécessairement co-auteur des papiers mentionnant ses travaux. L'idée de conflit en cas de médiation a elle aussi disparu, pour être remplacée par une longue explication sur les conditions d'attribution des mentions.</p>																																																	
<p>Notation des différents critères :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <thead> <tr> <th>Axe 1</th> <th>Axe 2</th> <th>Axe 3</th> <th>Axe 4</th> <th>Axe 5</th> <th>Axe 6</th> <th>Axe 7</th> <th>Axe 8</th> <th>Axe 9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-3</td> <td>-1 -2</td> <td>-2</td> <td>0</td> <td>-1 -2</td> <td>-1</td> <td>-3 -2</td> <td>-1</td> <td>-1</td> </tr> <tr> <td>-3</td> <td>-2</td> <td>0</td> <td>-1</td> <td>-1</td> <td>-1</td> <td>0</td> <td>-1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-1</td> <td>-3</td> <td>-1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>-1</td> <td>-3</td> <td>-2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9	-3	-1 -2	-2	0	-1 -2	-1	-3 -2	-1	-1	-3	-2	0	-1	-1	-1	0	-1	0	1	0	0	0	0	-1	-3	-1	0	0	-1	-3	-2					
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9																																									
-3	-1 -2	-2	0	-1 -2	-1	-3 -2	-1	-1																																									
-3	-2	0	-1	-1	-1	0	-1	0																																									
1	0	0	0	0	-1	-3	-1	0																																									
0	-1	-3	-2																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <td style="text-align: center;">Points critiques</td> <td style="text-align: center;">Points faibles</td> <td style="text-align: center;">Points conformes</td> <td style="text-align: center;">Points forts</td> <td style="text-align: center;">Points excellents</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents	4	15	7	1	0																																					
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents																																													
4	15	7	1	0																																													

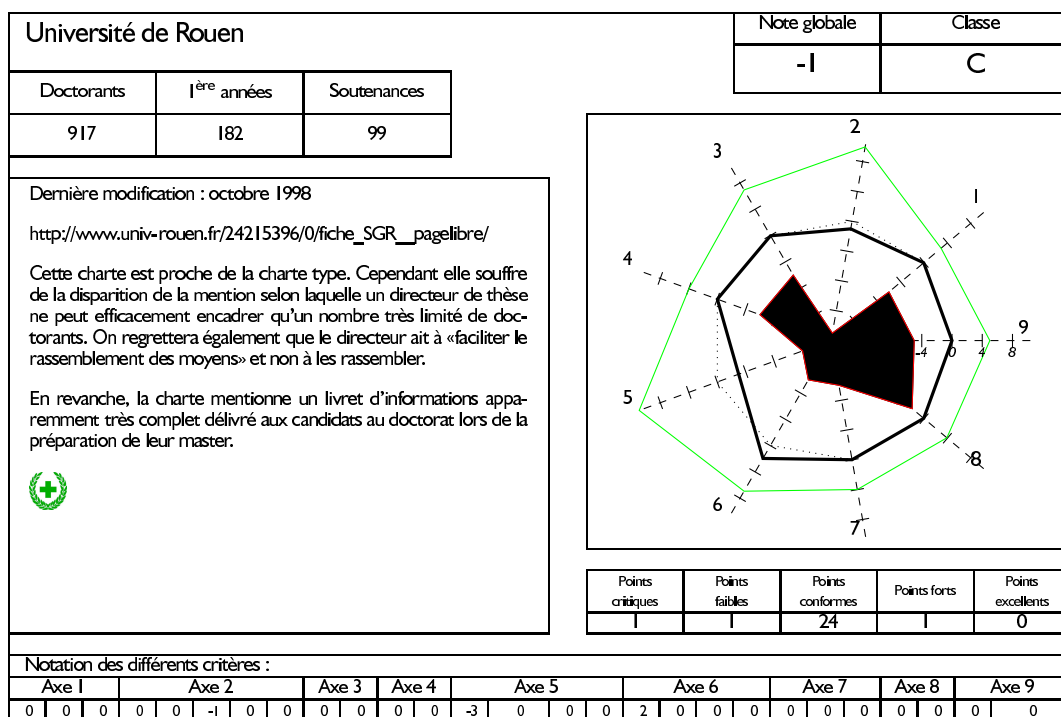
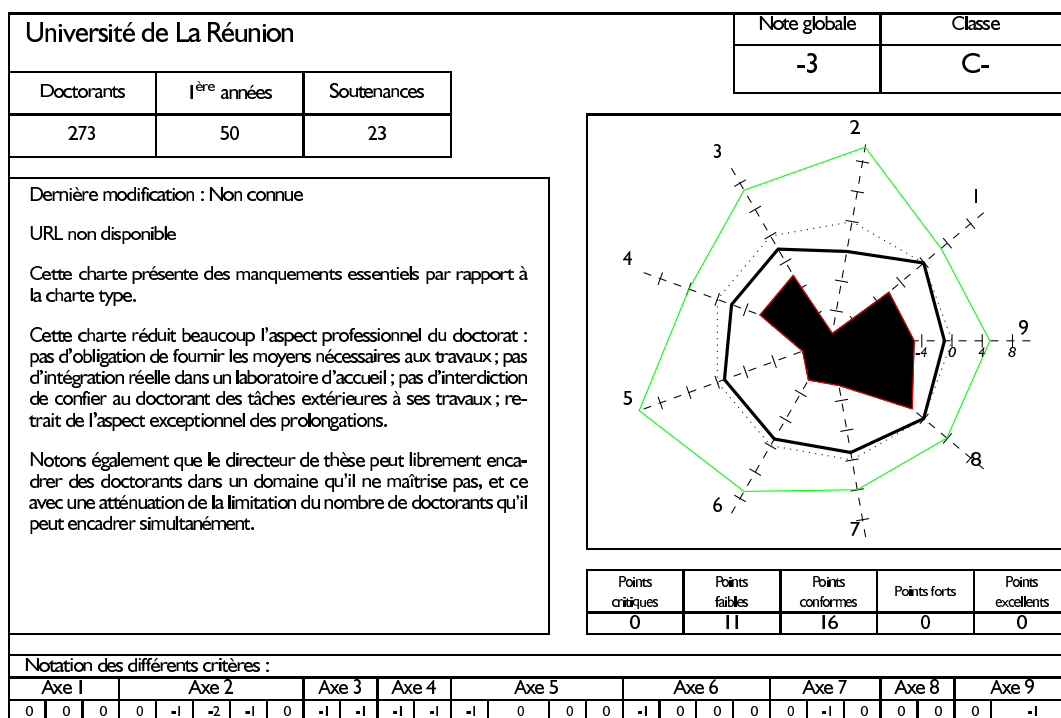
Université de Poitiers			Note globale	Classe																																																						
			-4	C																																																						
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances																																																								
962	217	186																																																								
<p>Dernière modification : Non connue</p> <p>http://ed-spia.univ-poitiers.fr/IMG/pdf/CHARTE_des_THESSES.pdf</p> <p>De nombreux manquements sont à signaler dans le texte de cette charte.</p> <p>Cette charte diminue la responsabilité du directeur de thèse qui n'a pas à s'assurer de la qualité du candidat qu'il recrute, ni à rassembler les moyens nécessaires au travail. Notons que le financement des projets de recherche n'est qu'une recommandation.</p> <p>L'absence de spécificités disciplinaires est à souligner, ainsi que le rôle majeur du directeur de thèse dans la rédaction du projet de recherche. Un autre point positif concerne les informations transmises sur les unités d'accueil et les débouchés des prédécesseurs.</p>																																																										
<p>Notation des différents critères :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <thead> <tr> <th>Axe 1</th> <th>Axe 2</th> <th>Axe 3</th> <th>Axe 4</th> <th>Axe 5</th> <th>Axe 6</th> <th>Axe 7</th> <th>Axe 8</th> <th>Axe 9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-2</td> <td>-3</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>-3</td> <td>-3</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>-1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-3</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-1</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>-2</td> </tr> </tbody> </table>					Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9	1	0	0	0	-2	-3	0	0	0	-3	-3	1	0	-1	0	0	-1	1	1	0	0	0	0	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1									-2
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9																																																		
1	0	0	0	-2	-3	0	0	0																																																		
-3	-3	1	0	-1	0	0	-1	1																																																		
1	0	0	0	0	-3	0	0	0																																																		
0	0	0	0	0	0	0	0	-1																																																		
								-2																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <td style="text-align: center;">Points critiques</td> <td style="text-align: center;">Points faibles</td> <td style="text-align: center;">Points conformes</td> <td style="text-align: center;">Points forts</td> <td style="text-align: center;">Points excellents</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents	4	5	15	3	0																																														
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents																																																						
4	5	15	3	0																																																						

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES





ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES


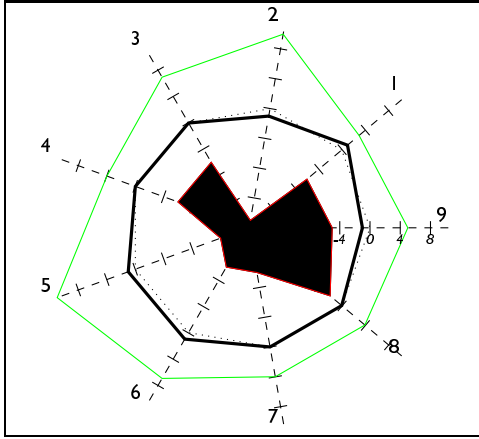


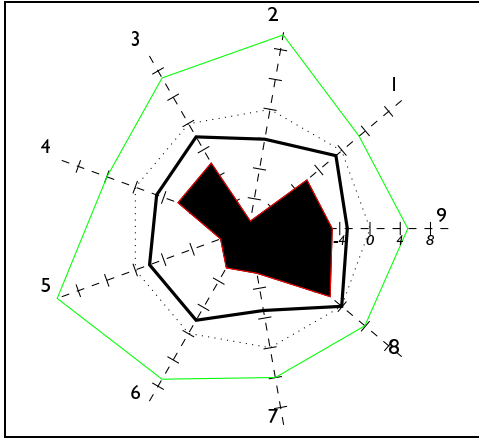
A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES

Université de Saint-Etienne (Jean Monnet)			Note globale		Classe					
			0		B-					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
466	103	89								
<p>Dernière modification : mai 2007</p> <p>http://portail.univ-st-etienne.fr/1190725382214/0/fiche_document/</p> <p>Cette charte pêche légèrement de par le suivi du travail des doctorants par leur directeur : il n'y a pas de notes d'étapes et pas de bilan d'avancement à la fin de la deuxième année.</p> <p>Elle s'illustre en revanche par le fait que la recherche de financement est obligatoire en cas de prolongation de la thèse et par le fait que les doctorants doivent obligatoirement être représentés dans les conseils de laboratoire.</p>										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			0	3	22	2	0			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-1	0	0	0	0	0	0	0	0	-2	2

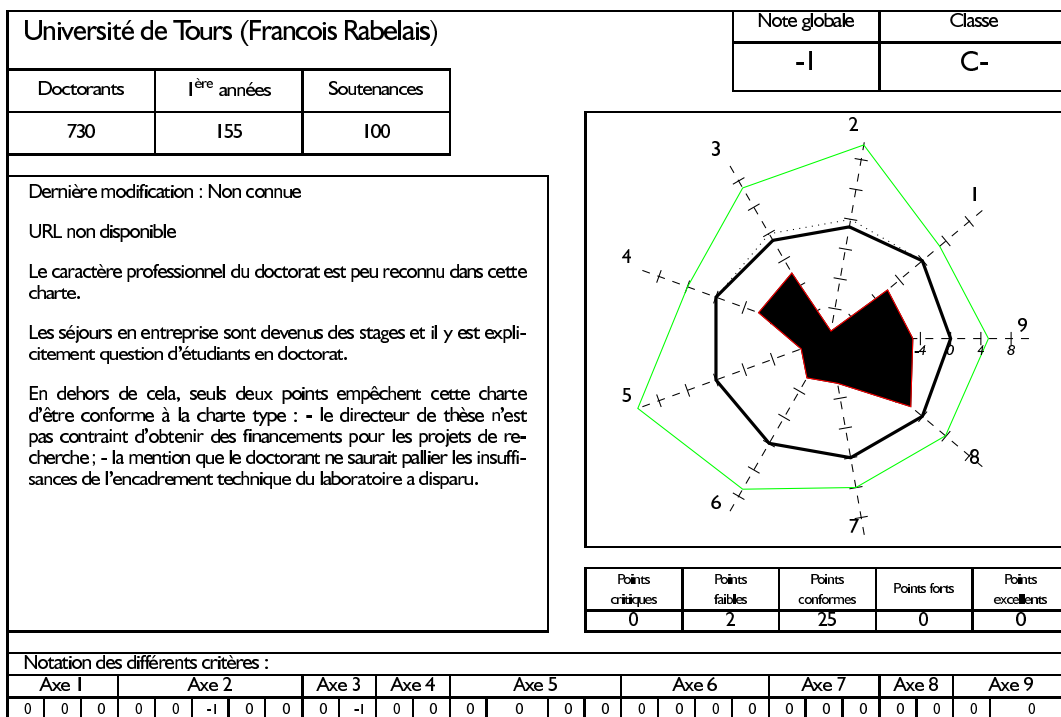
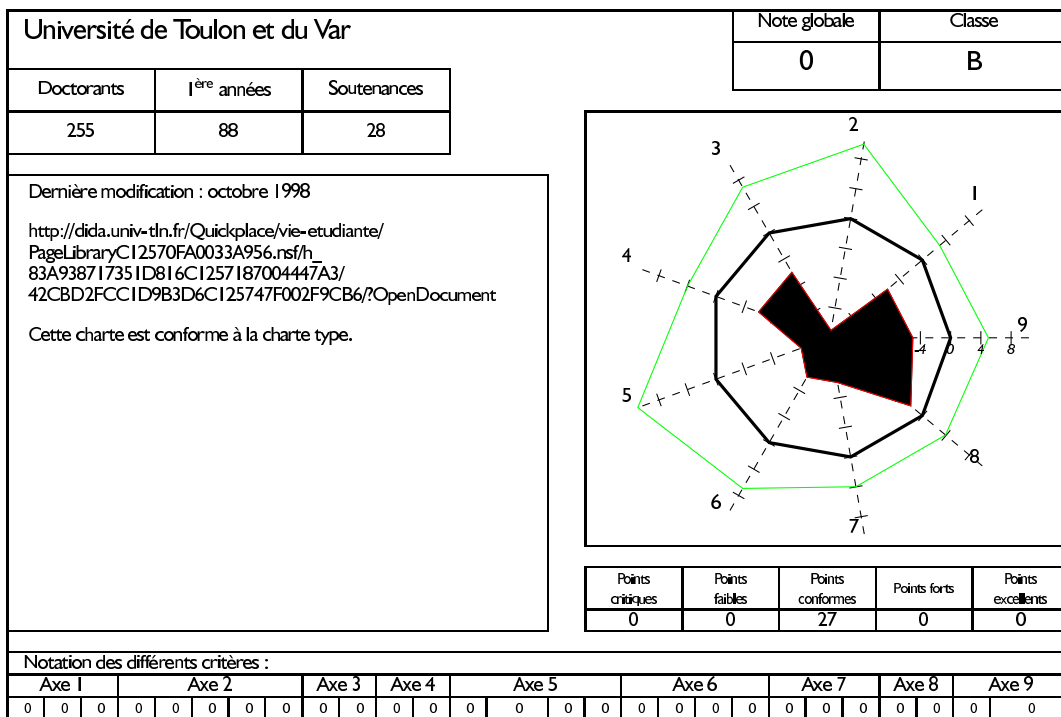
Université de Strasbourg I (Louis Pasteur)			Note globale		Classe					
			2		A+					
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances								
1272	335	274								
<p>Dernière modification : avril 2004</p> <p>http://www-ulp.u-strasbg.fr/article.php/0/23/1-081-325-876/charte-des-theses</p> <p>Cette charte se distingue par l'importance qu'elle accorde à des sujets de recherche bien définis et intégrés à la politique scientifique de l'unité. Elle mentionne également que des bilans écrits sur le travail font partie d'une relation normale entre doctorants et directeurs de thèse. Le rôle d'un co-encadrant y est précisé. On notera également l'intégration des doctorants dans les conseils de laboratoire.</p> <p>Elle reprend intégralement la charte type sans se l'approprier mais en ajoutant des commentaires en italiques en-dessous de chaque partie afin de compléter la charte type.</p> <p>Cette charte est amenée à disparaître prochainement avec la création de l'Université de Strasbourg.</p>										
			Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents			
			0	0	22	5	0			
Notation des différents critères :										
Axe 1	Axe 2		Axe 3	Axe 4	Axe 5		Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0

ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université de Strasbourg 2 (Marc Bloch)			Note globale 0		Classe B-			
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
813	199	83						
<p>Dernière modification : juin 2006 http://www-umb.u-strasbg.fr/UserFiles/File/recherche/Charte/%20des%20theses.pdf</p> <p>Cette charte est proche de la charte type. Elle renforce le caractère professionnel du doctorat par un bilan annuel de son application et par l'importance de la valorisation de l'expérience doctorale auprès des entreprises.</p> <p>Cette charte réduit les responsabilités des directeurs de thèse : il ne doit que «s'efforcer» de rassembler les moyens nécessaires au travail de ses doctorants; il n'a pas à informer un candidat du nombre de doctorants qu'il encadre, même si celui-ci à le droit d'avoir l'information. Cette charte se distingue par une surprenante mesure : les doctorants continuent à avoir accès aux moyens de recherche 2 ans après leur soutenance.</p> <p>Cette charte est amenée à disparaître prochainement avec la création de l'Université de Strasbourg.</p> 								
								
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents				
0	3	21	3	0				
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
0	0	1	0	0	-1	0	0	0

Université de Strasbourg 3 (Robert Schuman)			Note globale -6		Classe C			
Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances						
460	82	25						
<p>Dernière modification : décembre 1998 http://www-urs.u-strasbg.fr/fileadmin/user_upload/Recherche/Charte_des_Theses.doc</p> <p>Cette charte présente de nombreux manquement par rapport à la charte types.</p> <p>Un certain nombre des devoirs des directeurs de thèse sont reportés sur les doctorants.</p> <p>À d'autres endroits, des atténuations visent à éviter au directeur de thèse toute obligation de résultat vis-à-vis des doctorants : le directeur ne doit pas encadrer un nombre «excessif» de doctorants; il n'est pas obligé d'être un spécialiste du domaine de recherche et n'a pas à préciser le sujet au moment de l'inscription.</p> <p>Trois ans n'est pas une durée de référence mais une durée recommandée, qu'aucun bilan n'aide à assurer. La mention de respect de cette durée dans l'intérêt du doctorant a disparu.</p> <p>Cette charte est amenée à disparaître prochainement avec la création de l'Université de Strasbourg.</p>								
								
Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents				
1	15	11	0	0				
Notation des différents critères :								
Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	Axe 9
-1	0	0	-1	0	-1	-1	0	0

A.2. ANALYSES INDIVIDUELLES



ANNEXE A. FICHES DE SYNTHÈSE INDIVIDUELLES

Université Technologique de Troyes			Note globale	Classe
			0	B-

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
110	26	24

Dernière modification : juin 2007

URL non disponible

Cette charte présente plusieurs améliorations (en particulier sur le recrutement, le suivi et le projet professionnel) mais aussi des oublis ou des aspects non précisés ou mal encadrés (financement, durée).

Les documents liés à la charte et remplis pour la candidature montrent un véritable effort de formalisation des pratiques. Mais il est dommage que des critères plus explicites ne soient pas mentionnés dans le corps de la charte, s'appuyant sur les documents annexes analysés par les jurys de recrutement.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
3	6	8	10	0

Notation des différents critères :

Axe 1		Axe 2			Axe 3		Axe 4		Axe 5			Axe 6		Axe 7		Axe 8		Axe 9								
0	-1	1	2	1	-1	1	1	-3	-1	2	-1	-3	2	2	0	0	1	2	0	-2	-3	0	0	0	-1	0

Université de Versailles - Saint-Quentin-En-Yvelines			Note globale	Classe
			-1	C

Doctorants	1 ^{ère} années	Soutenances
615	136	80

Dernière modification : octobre 2003

http://www2.uvsq.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utilis.LectureFichier?CODE_FICHER=1214572288362&ID_FICHE=8323

Cette charte est proche de la charte type.

Le directeur de thèse n'est pas tenu de trouver des financements pour les projets doctorales.

On peut également regretter que la durée de référence du doctorat puisse être supérieure à 3 ans sur dérogation.

Par ailleurs, la charte mentionne explicitement le service en charge du recueil et du traitement des informations sur les statistiques de poursuite de carrière des docteurs.

Points critiques	Points faibles	Points conformes	Points forts	Points excellents
1	0	25	1	0

Notation des différents critères :

Axe 1		Axe 2			Axe 3		Axe 4		Axe 5			Axe 6		Axe 7		Axe 8		Axe 9								
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0